



SOMMAIRE

	Pages
Point 56 de l'ordre du jour:	
Question de la Rhodésie du Sud: rapport du Comité spécial constitué aux termes de la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale	
Rapport de la Quatrième Commission	523
Point 9 de l'ordre du jour:	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Jawad (Irak)	524
Discours de M. El Azmeh (Syrie)	532
Discours de M. Dadet (Congo [Brazzaville])	536
Intervention du représentant de l'Iran	539
Intervention du représentant du Royaume-Uni	539
Intervention du représentant de la Turquie .	540
Intervention du représentant de l'Irak	540

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN
(Pakistan).

POINT 56 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la Rhodésie du Sud: rapport du Comité spécial constitué aux termes de la résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale

RAPPORT DE LA QUATRIÈME COMMISSION (A/5256)

1. M. IBE (Nigéria) [Rapporteur de la Quatrième Commission] (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, si vous me le permettez, je profiterai de cette première occasion qui m'est offerte pour vous féliciter publiquement de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à cette dix-septième session, fonctions pour lesquelles votre grande expérience et votre brillante carrière vous désignent tout particulièrement.

2. J'ai l'honneur de prendre la parole cet après-midi devant l'Assemblée générale pour présenter le premier rapport de la Quatrième Commission à la dix-septième session de l'Assemblée générale sur la question de la Rhodésie du Sud [A/5256].

3. Comme le rapport l'indique, la Quatrième Commission a décidé d'examiner d'abord le point de son ordre du jour intitulé "Question de la Rhodésie du Sud", à cause du caractère d'urgence que revêt cette question en raison des événements récents survenus dans le territoire. Bien que la Commission s'occupe encore de la question, elle a jugé opportun d'interrompre la procédure habituellement suivie pour l'examen des questions de l'ordre du jour, afin de recommander l'adoption du projet de résolution qui figure dans le document A/5256. La suite de nos travaux sur la question fera l'objet d'un autre ou de plusieurs autres rapports.

4. Malgré nos efforts pour éliminer de ce rapport toutes erreurs de traduction, il s'en est glissé une au paragraphe 12 du texte espagnol. J'attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que les mots "sur le projet de résolution", qui figurent dans toutes les autres langues, ont été omis dans la version espagnole de ce paragraphe. La rapidité exceptionnelle avec laquelle ce rapport a été préparé explique cette erreur. Elle sera bien entendu rectifiée dans le texte imprimé.

5. L'ordre du jour de l'Assemblée est très chargé et son temps est précieux. Je me bornerai donc à recommander le présent rapport à l'approbation de l'Assemblée.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Quatrième Commission.

6. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je donne maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote.

7. M. ALLOUNI (Syrie) [traduit de l'anglais]: A la 1337^{ème} séance de la Quatrième Commission tenue le mardi 9 octobre 1962, ma délégation était absente pendant le vote sur le projet de résolution dont elle est un des auteurs et j'ai déclaré à cette séance que, si elle avait été présente, elle aurait voté pour la résolution.

8. Ma délégation a toujours estimé que la situation en Rhodésie du Sud était très grave et que l'immense majorité des Africains éprouvait un sentiment d'amertume et de découragement. Un tel état d'esprit est lourd de conséquences dangereuses pour la paix en Afrique et pour une évolution politique harmonieuse dans ce territoire.

9. Nous estimons que le Royaume-Uni ne peut plus demeurer indifférent devant cette situation critique. Il est grand temps que le Gouvernement du Royaume-Uni renonce aux pouvoirs dits constitutionnels et prenne des mesures énergiques pour remédier à la situation. Nous sommes convaincus que le Gouvernement du Royaume-Uni pourrait prendre toutes les mesures nécessaires pour que le Président de la Zimbabwe African Peoples' Union, M. Joshua Nkomo, et tous les autres leaders nationalistes détenus ou emprisonnés soient remis en liberté. De telles mesures faciliteraient le retour de la situation à la normale en Rhodésie du Sud.

10. M. GODBER (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Lorsque le projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie par le document A/5256 a été discuté à la Quatrième Commission [1336^{ème} séance], ma délégation a fait remarquer que nous avions fourni à la reprise de la seizième session en juin 1962 [1109^{ème} séance] des explications très complètes sur notre façon d'envisager la discussion de la question par l'Assemblée. Nous avons déclaré alors que nous nous opposons à la discussion de la

question aux Nations Unies, car nous nous en tenons au principe fondamental selon lequel les Nations Unies n'ont pas qualité, au titre de la Charte ou à tout autre titre, pour s'immiscer dans les affaires intérieures de la Rhodésie du Sud. Cette question de compétence est d'ordre fondamental et ne peut être écartée comme n'entrant pas en ligne de compte. L'existence d'une résolution affirmant la compétence ne peut créer ce qui n'existe pas dans la Charte.

11. L'autre raison essentielle de notre opposition est une raison de fait: depuis 40 ans, le Gouvernement de la Rhodésie du Sud exerce la pleine autonomie interne dans la conduite de ses affaires intérieures. Le seul pouvoir conservé par le Gouvernement du Royaume-Uni est un droit de veto sur certaines catégories limitées de lois de la Rhodésie du Sud, dans l'année qui suit leur promulgation. En fait, ce droit de veto ou de rejet n'a jamais été exercé. Comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises, la force de la convention constitutionnelle est telle qu'il serait impensable d'exercer ce droit maintenant.

12. Telles sont les raisons essentielles pour lesquelles nous nous opposons à ce que la question de la Rhodésie du Sud soit discutée aux Nations Unies.

13. A une récente séance de la Quatrième Commission [1336ème séance] nous avons ajouté que nous n'avions aucune déclaration nouvelle à faire au stade actuel et que, pour les raisons exposées antérieurement, nous ne pourrions pas participer au vote sur le projet de résolution. Notre position n'a pas changé.

14. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous allons procéder au vote.

15. La recommandation de la Quatrième Commission figure au paragraphe 17 du document A/5256.

16. Le représentant du Mexique a demandé un vote séparé sur les derniers mots du deuxième alinéa du préambule, c'est-à-dire sur les mots "et compromet la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde". Comme cette proposition ne soulève pas d'objection, je mets aux voix les derniers mots du deuxième paragraphe du préambule, "et compromet la paix et la sécurité en Afrique et dans le monde".

Par 48 voix contre 5, avec 28 abstentions, les derniers mots du deuxième alinéa du préambule sont adoptés.

17. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je mets maintenant aux voix l'ensemble du projet de résolution qui figure au paragraphe 17 du document A/5256. Le représentant de l'Éthiopie a demandé un vote par appel nominal.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Tchécoslovaquie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, Equateur, Éthiopie, Fédération de Malaisie, Finlande, Ghana, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Mali, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Philippines, Pologne, Roumanie, Arabie Saoudite, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suède, Syrie, Tanganyika, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, République arabe unie, Haute-Volta, Uruguay, Venezuela,

Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Algérie, Argentine, Autriche, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, Burundi, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Cameroun, République centrafricaine, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Congo (Brazzaville), Congo (Léopoldville), Costa Rica, Cuba.

Votent contre: Portugal, Afrique du Sud.

S'abstiennent: France, Grèce, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Espagne, Turquie, États-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Canada.

Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ne participe pas au vote.

Par 83 voix contre 2, avec 11 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est adopté.*

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

18. M. JAWAD (Irak) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je tiens à saisir cette occasion pour vous féliciter, au nom de la délégation irakienne, de votre élection à la présidence de la dix-septième session de l'Assemblée générale. En vous portant à ces hautes fonctions, la communauté internationale a reconnu les longs et dévoués services que vous avez rendus à la cause de la paix et de la justice dans le monde.

19. L'Assemblée générale a déjà souhaité la bienvenue à l'Algérie en qualité de Membre de l'Organisation. J'ai eu l'honneur de prendre la parole en cette occasion mémorable et historique. Après 132 ans de régime colonial français et une guerre de près de huit ans, le peuple algérien, qui a soutenu héroïquement huit ans de lutte contre une grande puissance, sort du conflit plus fort que jamais et montre qu'une guerre de libération nationale ne peut céder à la force. La raison en est que la lutte de l'Algérie pour obtenir son indépendance a été aussi une guerre révolutionnaire, tant par ses méthodes que par son influence sur l'esprit du peuple ainsi que sur l'organisation de la société algérienne. Bien que cette guerre ait été coûteuse pour le peuple algérien, nous espérons que les colonialistes en auront tiré les conclusions qui s'imposent quant à la futilité et aux dangers d'une politique de force, lorsqu'elle est appliquée non seulement pour maintenir une position acquise dans un territoire occupé, mais aussi pour essayer d'arrêter le cours de l'histoire dans un pays en voie de développement. Nul ne contestera que le réalisme a fini par l'emporter en France, comme le montre l'attitude de ce pays à l'égard de la question algérienne. Nous pensons que la libération de l'Algérie ouvre la voie à une conception nouvelle des relations entre l'Ouest et le Moyen-Orient, notamment entre la France et les pays arabes.

20. Je désire également souhaiter la bienvenue aux quatre autres nouveaux États Membres: le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque, la Trinité et Tobago; nous espérons aussi pouvoir accueillir dans un très proche avenir encore un autre nouveau Membre: l'Ouganda.

21. La République populaire de Chine se voit toujours écartée de la place qu'elle serait en droit

*Les représentants de Chypre, de la Guinée et de Madagascar, absents lors du vote, ont fait savoir ultérieurement au Secrétariat que, s'ils avaient été présents, ils auraient voté en faveur du projet de résolution.

d'occuper à l'Organisation. Cette situation anormale ne peut être tolérée plus longtemps. Il est absolument inconcevable que la nation la plus peuplée du globe, qui possède une culture riche et ancienne et qui représente une grande force dans le monde d'aujourd'hui, se voie dénier le droit légitime de représenter le peuple chinois à l'Organisation. Nous sommes heureux que la question ait été inscrite à l'ordre du jour et nous tenons à remercier l'Union soviétique de l'initiative qu'elle a prise à cet effet. Ma délégation exposera son point de vue en détail lorsque la question de la représentation de la Chine sera discutée en séance plénière.

22. La présente session de l'Assemblée générale s'ouvre une fois de plus dans une atmosphère de tension internationale, malgré les sérieux efforts déployés depuis la dernière session pour régler les grands problèmes internationaux. Toutefois, quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne certaines questions, ce qui accroîtra, il faut l'espérer, la confiance dans le mécanisme et le processus de règlement pacifique des divergences et différends internationaux. L'accession de l'Algérie à l'indépendance et le règlement du problème de l'Irian occidental suscitent un nouvel espoir pour l'avenir et montrent combien sont inutiles les guerres coloniales lorsqu'elles visent à priver les peuples de leur droit à la liberté et à l'indépendance.

23. Je saisis cette occasion de féliciter le gouvernement et le peuple indonésiens pour le rétablissement de leurs droits dans l'Irian occidental que nous avons toujours considéré comme faisant partie intégrante de la République d'Indonésie. Une grande part du mérite revient au Secrétaire général, dont les efforts patients ont réussi à rapprocher les deux parties et à résoudre un problème qui risquait de devenir dangereux. Les Nations Unies se sont lancées dans une expérience nouvelle et importante dont l'exemple pourrait être suivi avec fruit, à l'avenir, dans des cas semblables.

24. Tandis que la fin de la guerre en Algérie et l'accession de ce pays à l'indépendance, de même que la conclusion de l'accord entre l'Indonésie et les Pays-Bas [A/5170, annexe], ont causé une satisfaction générale et profonde, certains problèmes essentiels qui menacent la paix n'ont pas encore trouvé de solution. Je veux parler du problème allemand et de la tension que provoque la question de Berlin, de l'aggravation de la situation au Congo et de la situation qui s'est créée entre les Etats-Unis et Cuba. Chacun de ces problèmes provoque des difficultés dans une région importante, l'Europe, l'Afrique ou l'Amérique latine.

25. La crise de Berlin risque de déchaîner une guerre générale. Le problème allemand continue d'être grave et retarde le règlement d'autres questions internationales. Il s'agit maintenant de choisir la méthode à suivre pour résoudre ce problème. Recourir à la force serait méconnaître complètement les réalités de la situation, c'est-à-dire l'existence de deux Allemagnes ayant des régimes économiques et politiques différents, et serait absolument contraire à la tendance à la coexistence pacifique. Et ces méthodes de force seraient entièrement dépourvues de réalisme et la communauté des nations les rejette comme contraires à la Charte des Nations Unies et à l'orientation générale suivie dans l'histoire par le développement des relations entre pays.

26. La situation à Cuba pose certains problèmes internationaux qui ont des rapports très étroits avec

le maintien de la paix. Nous avons tous pour voisins des pays ayant des régimes sociaux et politiques différents et aucun n'a le droit d'imposer son régime aux autres. C'est l'essence même de la politique de coexistence pacifique qui a été acceptée. Toute autre politique conduirait inévitablement à l'agression. Le peuple de Cuba est libre de choisir son système de gouvernement et aucun Etat, si grand et puissant soit-il, n'a le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres Etats.

27. Quant à la situation au Congo, elle demeure une source d'anxiété et de sérieux préoccupations. Les efforts louables du Secrétaire général pour assurer la réalisation des objectifs des Nations Unies au Congo sont continuellement contrecarrés par Tshombé. On continue à recruter des mercenaires et leur position au Katanga a été renforcée. Les Nations Unies sont invitées à prendre des mesures efficaces pour défendre l'unité et l'intégrité territoriale du Congo et pour mettre fin à la sécession du Katanga.

28. Il convient de souligner ici l'influence perturbatrice de certaines des grandes puissances. En faisant obstruction de propos délibérés aux mesures prises par le Secrétaire général et en continuant à aider ouvertement Tshombé, ces puissances portent la principale responsabilité de l'échec des efforts des Nations Unies pour rétablir la paix et l'unité au Congo. Leurs actions peu sérieuses ne peuvent qu'affaiblir l'Organisation et compromettre l'utilité et l'efficacité de cette force vitale au service de la paix mondiale et du bien-être de l'humanité.

29. Je passe maintenant à certaines questions intéressant le Moyen-Orient et les puissances coloniales. Certains orateurs ont déjà exposé de façon assez détaillée les problèmes régionaux qui les intéressent. Qu'il me soit permis de parler à mon tour de quelques-uns de nos propres problèmes régionaux et de leurs répercussions sur la situation mondiale.

30. Le Moyen-Orient, qui se trouve à la ligne de rencontre de l'Est et de l'Ouest, a été dominé directement et indirectement par les puissances coloniales en raison de son importance stratégique et de ses grandes richesses naturelles. Alors que certains pays du Moyen-Orient ont réussi à se libérer de la domination coloniale, de vastes régions restent encore sous le joug colonial. D'une manière générale, les principales sources de richesses sont encore aux mains de puissances étrangères. La lutte entre les pays de cette partie du monde et les puissances coloniales a été exacerbée par l'éveil général des peuples et par leur désir de vivre dans la liberté et l'indépendance et d'être maîtres chez eux. La résistance à la domination et à l'intervention coloniales épuise les énergies et retarde le développement économique et social, qui est partout l'aspiration la plus essentielle des peuples. Il est évident que les puissances coloniales n'ont pas su comprendre le désir suprême des peuples du Moyen-Orient de mettre fin à leur état de sous-développement et de vivre en paix et en bonne entente avec le monde entier. L'expérience a montré que le principal objectif des puissances coloniales est d'empêcher la libération complète des peuples du Moyen-Orient afin de prolonger la présence coloniale dans la région sur les plans politique, économique et militaire.

31. Le maintien du colonialisme au Moyen-Orient est un facteur d'instabilité. Des moyens divers ont été employés pour entretenir cette instabilité, afin

de maintenir des positions de force au profit des puissances coloniales aussi bien dans les nouveaux Etats indépendants que dans les territoires occupés. Cette instabilité est devenue un problème social et politique dangereux tant pour les peuples de la région que pour la paix du monde. Des méthodes diverses, guerre ouverte, subversion, propagande hostile, pression économique et militaire, maintien de bases militaires et de garnisons, incitation à la violence, création de sujets de friction et d'hostilité entre Etats en les entraînant dans des blocs militaires, ont été employées par les puissances coloniales pour servir leurs desseins.

M. Menchikov (Union des Républiques socialistes soviétiques), vice-président, prend la présidence.

32. De plus, les puissances coloniales ont enrôlé sous leur bannière toutes les forces qui ont le plus d'intérêt à maintenir les peuples du Moyen-Orient dans un état arriéré. Ce genre d'intervention rentre dans le cadre de la politique coloniale traditionnelle: diviser pour régner. Bien que la tactique coloniale ait été différente suivant les lieux, la stratégie est restée la même et a consisté à maintenir l'instabilité dans la région de façon à perpétuer la présence coloniale dans un état de tension continue.

33. La période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale a été marquée, surtout au Moyen-Orient, par une intensification évidente des activités des puissances coloniales et de leurs agents réactionnaires, en dépit d'occasionnelles manifestations d'amitié. Quelques pays ont reçu, des Etats-Unis en particulier, une aide accrue à des fins militaires et certaines bases militaires ont été renforcées en hommes et en matériel de guerre. Toutes ces mesures n'avaient en vue que de maintenir l'état de tension et d'instabilité dans tout le Moyen-Orient.

34. Comme on le sait, l'OTAN et la CENTO sont des alliances étroitement unies et interdépendantes. Les Etats-Unis, aussi bien que le Royaume-Uni, sont engagés vis-à-vis de la CENTO qui opère au Moyen-Orient. C'est après le mois de mars 1962 que l'OTAN et la CENTO ont décidé d'accélérer leurs préparatifs militaires au Moyen-Orient et d'accroître leur pression sur certains pays de la région, dont le mien. D'autres pays du Moyen-Orient qui ne font pas partie de l'alliance se sont joints à ces activités.

35. Les puissances coloniales, en particulier le Royaume-Uni, ont pris des dispositions pour renforcer leur position dans la région, surtout depuis les progrès rapides du mouvement de libération nationale en Asie et en Afrique, et depuis aussi que les Nations Unies ont adopté la résolution sur la liquidation du colonialisme [résolution 1514 (XV)].

36. La révolution nationale irakienne de juillet 1958 et la décision prise par l'Irak de se retirer du Pacte de Bagdad ont beaucoup contribué à modifier la politique des puissances coloniales au Moyen-Orient. Un nouveau plan politique et militaire a été élaboré afin de renforcer l'emprise du colonialisme sur la région. Ce qui inquiète aussi les colonialistes, c'est l'adoption de la politique de non-alignement par un nombre croissant d'Etats de la région et l'influence de cette politique sur l'opinion publique dans d'autres Etats. Pour faire face à ces nouvelles tendances, les puissances coloniales ont, d'une part, augmenté leurs préparatifs militaires et, d'autre part, accru leur

intervention directe et indirecte dans les affaires des pays qui subissent leur influence militaire et politique.

37. Il ne suffit pas, pour juger de l'étendue des nouveaux préparatifs militaires des puissances coloniales au Moyen-Orient, de considérer les nouvelles mesures militaires de la CENTO ou les dépenses militaires et les mobilisations d'hommes dans les différents Etats. Il faut tenir compte également des plans militaires d'ensemble des diverses alliances occidentales.

38. Ce n'est pas ici le lieu de traiter des éléments et des répercussions de la nouvelle politique qu'implique la mise en œuvre de ces alliances militaires. Toutefois, il serait utile de dire un mot de la mesure dans laquelle le Royaume-Uni, à lui seul, a accru récemment ses préparatifs militaires dans la région et des motifs qui ont inspiré ses actes.

39. Le Royaume-Uni a exposé l'ensemble de sa politique militaire mondiale dans un Livre blanc publié en février 1962 sous le titre Statement on Defense 1962, The Next Five Years. Le Livre blanc décrit clairement la position militaire du Royaume-Uni au Moyen-Orient et les motifs qui l'inspirent comme faisant partie d'un plan et d'une politique militaires d'ensemble. Le plan militaire de domination du Moyen-Orient envisage l'exercice de la puissance militaire dans un réseau de points, dont certains sont même situés en dehors du Moyen-Orient. Selon le Livre blanc, le réseau s'étend de Gibraltar à Malte, à Chypre, au Kenya, à Aden et au golfe Arabique et comprend des points d'importance stratégique dans des pays limitrophes de la péninsule Arabique. Le plan suppose la création de bases militaires et de garnisons, ainsi que le stockage de grandes quantités de matériel militaire et de matériel de guerre et la mise en place de personnel. Selon la nouvelle politique militaire britannique: "Une plus grande mobilité par air et par mer est la meilleure façon de faire face efficacement au cours des cinq ou 10 prochaines années au besoin ^{1/}..." ainsi que l'envisage l'établissement de ce réseau de bases militaires.

40. Les raisons de cette politique militaire, de ces plans et de ces préparatifs sont indiquées dans le Livre blanc. A titre d'exemple, je citerai le paragraphe suivant:

"La paix et la stabilité dans les Etats pétroliers d'Arabie et du golfe Persique sont d'une importance vitale pour le monde occidental. Nous sommes et resterons responsables de l'assistance militaire aux Etats de la région auxquels nous sommes liés par des traités ou qui sont d'autre manière sous notre protection. Nous avons l'obligation, en vertu de traités, de protéger les souverains arabes de la Fédération et les autres Etats du Protectorat d'Aden, et nous avons la responsabilité militaire directe de la défense de la Colonie d'Aden. Nous avons dû, pour cela, placer une garnison dans la Colonie d'Aden et fournir des détachements pour aider les forces arabes du protectorat. Pour des opérations éventuelles dans le golfe Persique, nous avons compté sur Aden comme base et sur des renforts provenant du Kenya. Dorénavant, nous nous proposons de maintenir des forces terrestres en permanence à Aden et dans le golfe Persique et de les renforcer rapidement, en cas d'urgence, non seulement par air, mais aussi au moyen d'une force

amphibie mixte spéciale à l'est de Suez, capable de débarquer des forces terrestres avec leur équipement lourd dans les régions menacées et de fournir un appui aérien et des moyens de communication."

Il est déclaré en outre:

"Actuellement, nous maintenons au Kenya une partie de la réserve stratégique de l'armée, qui peut venir soutenir le pouvoir civil dans les territoires africains dont nous avons la charge et qui peut servir de renfort à nos forces du Moyen-Orient, principalement pour des opérations dans le golfe Persique^{2/}."

41. La nature de cette politique et de ces préparatifs militaires ressort clairement du rôle confié aux divers services, qui révèle la stratégie générale de l'Occident en ce qui concerne la région du Moyen-Orient. La déclaration suivante, tirée du Livre blanc, montre la mesure dans laquelle la politique militaire occidentale intervient dans la tension croissante qui règne au Moyen-Orient, de même que la menace qu'elle constitue pour la stabilité de la région. Le Gouvernement britannique déclare:

"Nos forces armées contribuent à la puissance nucléaire stratégique de l'Ouest. Nous soutenons l'OTAN et l'OTASE avec des forces terrestres, maritimes et aériennes et la CENTO avec notre force de frappe aérienne. De plus, nous devons maintenir une présence militaire, de même que la capacité de la renforcer rapidement, dans certaines régions où nous avons des responsabilités qui dépassent le cadre de ces trois alliances régionales."

"Ces obligations exigent des forces organisées et entraînées à la mobilité tant au Royaume-Uni que dans nos bases d'outre-mer, ainsi que les moyens de les déplacer. Au Royaume-Uni, nous avons la Réserve stratégique de l'Armée et les avions de transport dont dispose la Royal Air Force. Il existe déjà la liaison la plus étroite en matière d'entraînement et d'opérations entre les formations appropriées de la Réserve stratégique et du commandement des transports. La mobilité considérable par mer et par air à laquelle ces forces sont déjà parvenues a été amplement démontrée par les opérations entreprises en juillet 1961 pour soutenir le Koweït. Des forces terrestres dépassant l'effectif d'une brigade et dispersées sur une vaste région ont été rassemblées et débarquées par mer et par air très rapidement avec leur équipement lourd. Cette opération a montré que les forces mobiles que nous constituons actuellement sont bien adaptées à leur tâche. Elles comprennent un navire de commando (H.M.S. Bulwark) déjà en service et un autre (H.M.S. Albion) qui sera mis en service en juillet. Ces navires transporteront normalement une force de combat de 750 hommes, composée d'un commando de la Marine royale avec la batterie de l'Artillerie royale qui lui est affectée, des véhicules et de l'équipement de soutien nécessaires pour les opérations à terre, d'une escadrille d'hélicoptères et de quatre bateaux d'assaut et de débarquement. En cas d'urgence, chaque navire pourrait transporter 1 200 hommes. De plus, l'escadre de guerre amphibie actuellement stationnée au Moyen-Orient restera à disposition pour transporter l'équipement lourd et le débarquer à la tête de pont. Les navires de cette escadre seront rem-

placés par des bateaux d'assaut et de débarquement d'un type nouveau qui seront plus grands et plus rapides; on a déjà annoncé que le premier de ces bateaux avait été commandé et le gouvernement vient de décider qu'un deuxième serait commandé au cours du présent exercice financier. En outre, la première unité d'une nouvelle catégorie de navires logistiques (L.S.L.) est mise en chantier cette année pour l'Armée. La couverture aérienne pour un commando de ce type sera assurée par un porte-avions; un croiseur apportera aussi normalement l'appui de ses pièces et permettra de transporter de nouveaux contingents de l'Armée ou des Royal Marines. De même, la capacité totale de la flotte de transport actuelle de la Royal Air Force sera régulièrement accrue par l'addition de nouveaux appareils. Le "Comet IV" entre maintenant en service et des commandes ont été passées pour des appareils de type "VC-10" et "Belfast". On livre actuellement des appareils du type "Argosy" pour renforcer la force de transport de portée moyenne. Une petite force de bombardiers légers mobiles et des escadrilles de chasse sont toujours disponibles pour renforcer la Royal Air Force outre-mer et pour accompagner les forces de la Réserve stratégique s'il en est besoin^{3/}."

42. Ces faits démontrent abondamment pourquoi la situation au Moyen-Orient continue d'être troublée et la mesure dans laquelle la politique occidentale est responsable de la tension et de l'instabilité qui règnent dans cette partie du monde. L'effet de cette politique est clairement prouvé par l'état de malaise et d'agitation que crée le désir de liberté de la population, désir auquel les puissances coloniales font obstruction dans leur résolution de maintenir leur présence coloniale dans la région afin d'y continuer l'exploitation de ses grandes richesses. La guerre d'Oman et le conflit d'Aden ne sont que des résultats de cette politique.

43. Quant à l'Oman, la situation de ce malheureux pays demeure grave. La population lutte courageusement pour accéder à l'indépendance et secouer le joug colonial. Nous sommes certains que ses efforts seront couronnés de succès et que tous les peuples du monde qui ont récemment obtenu leur indépendance lui viendront en aide dans cette noble cause. L'Organisation des Nations Unies doit faire sentir dans ce cas, comme elle l'a fait dans d'autres, le poids moral que ses décisions peuvent avoir dans le monde, notamment pour les questions coloniales.

44. Aden, comme je l'ai déjà dit, est un maillon important de la chaîne de bases britanniques au Moyen-Orient. En raison de sa position stratégique, Aden est devenu le quartier général du commandement unifié du Moyen-Orient; des troupes, des navires, des avions, du matériel lourd, des approvisionnements et des services d'entretien et de réparation y sont maintenus pour aider des opérations militaires menées dans d'autres parties de la région. C'est uniquement pour des raisons stratégiques que la Colonie d'Aden a été rattachée à ce qu'on appelle la "Fédération de l'Arabie du Sud", en vertu d'un accord conclu entre la Grande-Bretagne, d'une part, et une minorité de cheiks féodaux et quelques personnalités d'Aden sans aucun caractère représentatif, d'autre part. Le Royaume-Uni maintiendra son contrôle sur cette base, car aucune disposition du traité, comme le spécifie cet instrument, ne porte atteinte à la souveraineté britannique sur Aden.

^{2/} Ibid., par. 17 et 18.

^{3/} Ibid., par. 22 et 23.

45. L'accord conclu entre la Grande-Bretagne et la prétendue "Fédération de l'Arabie du Sud" oblige la population d'Aden à adhérer contre son gré à cette fédération, considère l'autorité britannique sur les territoires côtiers de l'Arabie du Sud et sépare de façon permanente ces territoires du Yémen, dont ils sont partie intégrante.

46. Le jeu de la Grande-Bretagne qui consiste à accorder une indépendance artificielle n'a rien de nouveau. Il a déjà été essayé au Koweït pour séparer ce territoire de l'Irak. C'est un jeu dangereux qui ne peut échapper à l'attention des peuples des pays intéressés et de ceux qui combattent l'impérialisme. En ce qui concerne le Koweït, l'Observer a écrit:

"Ce qui intéressait au premier chef le Gouvernement britannique lorsqu'il s'est engagé à créer une base plus vaste et plus efficace à Aden, c'était de gagner quelques années précieuses et de tenir en échec les forces nationalistes arabes."

47. Cette action de la Grande-Bretagne s'est heurtée à Aden à une résistance et à une opposition énergiques, en dépit des actes de violence et de répression commis par les forces d'occupation. Les populations d'Aden et des protectorats sont résolues à secouer le joug colonial. Elles exigent la fin du régime colonial et le transfert de la souveraineté aux peuples eux-mêmes, afin qu'ils puissent décider de leur statut futur et ne pas voir cette décision leur être imposée par une poignée de chefs tribaux décadents et réactionnaires.

48. Il y a trois ans, nous avons demandé aux Nations Unies [812^{ème} séance] d'enquêter sur la position et la présence de la Grande-Bretagne dans cette partie de l'Arabie. Nous répétons maintenant, surtout après les tristes événements d'Aden, qu'il est du devoir des Nations Unies de prendre des mesures dans ce sens et de mettre à effet leur résolution relative à la liquidation du régime colonial. Si les Nations Unies n'interviennent pas pour faciliter la décolonisation, elles abandonneront des millions d'hommes à la merci des colonialistes, prolongeant ainsi leurs souffrances et mettant en danger la sécurité et le développement de tout le Moyen-Orient.

49. Je voudrais maintenant vous demander d'examiner la carte jointe au texte de ma déclaration, qui a déjà été distribué. Cette carte figure à la fin du document. Vous ne manquerez pas de remarquer l'étendue de l'occupation britannique, qui va d'Aden au Koweït. Les bases militaires et les puits de pétrole ont été marqués, ce qui montre à quel point les intérêts pétroliers et l'impérialisme sont liés dans l'Arabie du Sud, dans le golfe et dans les pays limitrophes. Si l'impérialisme a précédé la découverte du pétrole, il s'est maintenu et s'est même développé dans la région pour protéger les intérêts pétroliers.

50. M. John Strachey, membre travailliste du Parlement et ancien ministre du gouvernement travailliste, révèle dans son ouvrage intitulé La fin de l'impérialisme les raisons de cette présence britannique en Arabie; il déclare:

"... La manière dont les capitaux britanniques, américains et, dans une moindre mesure, d'autres pays d'Europe se sont trouvés mêlés à l'extraction du pétrole, surtout dans la région du golfe Persique, est un cas particulier, curieux et important, d'impérialisme moderne. La dernière grande expansion de l'Empire britannique s'est produite seulement à la fin de la première guerre mondiale. Il s'agit de l'acquisition de fait, sinon de droit, d'une grande

partie des provinces arabes de l'Empire turc, qui venait d'être démembré... Ces territoires... se révèlent aujourd'hui être de loin la plus riche acquisition impériale que la Grande-Bretagne ait jamais faite."

Et M. Strachey conclut:

"Il n'est pas douteux qu'au point de vue de la seule richesse, l'histoire de l'impérialisme ne présente rien qui puisse se comparer au pétrole du Moyen-Orient ^{4/}."

51. Il en est résulté que la Grande-Bretagne, tout en étant disposée ou contrainte à accorder l'indépendance exigée presque partout de notre temps, a en fait accorde domination et son autorité sur les territoires de la péninsule Arabique. D'Aden au Koweït, les troupes britanniques luttent activement contre les habitants afin de permettre à la Grande-Bretagne de continuer à exploiter et à maintenir sous sa dépendance les immenses richesses pétrolières de l'Arabie.

52. Puisque je parle du Moyen-Orient, je voudrais dire quelques mots de la question palestinienne. Il y a une quinzaine de jours, il a été annoncé que les Etats-Unis avaient accepté de vendre des fusées à Israël, qui devient ainsi le premier pays non membre officiellement d'une alliance militaire occidentale à recevoir de l'Occident des armes supersoniques et un équipement de soutien. En mars 1962 [1006^{ème} séance], le Conseil de sécurité a condamné Israël par 10 voix contre zéro pour agression contre la Syrie et pour "violation flagrante" de résolutions antérieures des Nations Unies. Le Parlement israélien, dès le lendemain, a adopté par 76 voix contre 3 une résolution qui rejetait catégoriquement celle du Conseil de sécurité.

53. Pourquoi les Etats-Unis, grande puissance et membre permanent du Conseil de sécurité, agissent-ils de cette manière contradictoire? Pourquoi les Etats-Unis doivent-ils contraindre des armes? Pourquoi le secrétaire qui a systématiquement violé les décisions des Nations Unies? Ce n'est pas la première fois que les Etats-Unis appuient la politique agressive d'Israël, ni la seule manière dont ils ont renforcé la puissance militaire d'Israël. Depuis la création d'Israël, les Etats-Unis lui ont fourni une assistance matérielle et économique colossale, absolument hors de proportion avec sa superficie et sa population. D'autres puissances occidentales ont fait de même et de façon continue. L'Occident a intérêt à maintenir et à renforcer Israël qui constitue une tête de pont du colonialisme au Moyen-Orient. Les raisons en sont évidentes: résister aux mouvements de libération nationale au Moyen-Orient et en Afrique, contraindre les pays nouveaux à demeurer dans le cadre du système économique occidental et sous le joug de la domination coloniale, utiliser Israël pour la mise en œuvre des plans coloniaux et militaires de l'Occident, enfin, et ce n'est pas la dernière des raisons, l'Occident se sert d'Israël pour masquer sa politique d'intervention au Moyen-Orient, en Afrique et en Asie. Le rôle d'Israël est de coopérer à la subversion et de maintenir une tension permanente au Moyen-Orient.

54. C'est pourquoi l'on assiste à des efforts constants de la part des puissances occidentales pour dépeindre Israël comme un petit pays tolérant et pacifique. Beaucoup ont été trompés par cette fausse propagande et semblent oublier les nombreux actes d'agression

^{4/} John Strachey, La fin de l'impérialisme, Paris, Robert Laffont, p. 50 et 51.

commis par Israël contre les Etats arabes, ses violations des décisions des Nations Unies, son mépris des ordres du Conseil de sécurité et son manque de coopération avec le mécanisme de paix des Nations Unies. Il serait difficile d'énumérer ici les actes de défi et d'agression commis par Israël; les comptes rendus du Conseil de sécurité abondent en récits dénonçant de tels actes. Ceux qui désiront voir la paix établie au Moyen-Orient devraient jeter un coup d'œil sur ces comptes rendus. A titre d'exemple, j'aimerais rappeler quelques faits.

55. Plus du quart de la superficie actuellement occupée par Israël appartient aux Arabes, selon ce qu'on appelle le plan de partage des Nations Unies. Israël a déplacé sa capitale à Jérusalem en violation des résolutions des Nations Unies.

56. Israël s'est emparé du Néguev après le cessez-le-feu et contrairement aux décisions des Nations Unies. Israël refuse d'accorder aux observateurs militaires des Nations Unies la liberté de déplacement le long des lignes d'armistice, comme le prévoient les conventions générales d'armistice. Il refuse aux Nations Unies le droit de placer des bateaux de patrouille sur le lac de Tibériade bien que les Nations Unies aient juridiction sur la totalité de la zone démilitarisée. Israël a résisté à la surveillance des Nations Unies sur les zones démilitarisées et a placé des gardes israéliens à l'intérieur de ces zones. Israël refuse de reconnaître la Commission mixte d'armistice des Nations Unies comptant parmi ses membres des représentants de la Syrie et de l'Egypte. Israël a occupé Al-Auja, zone démilitarisée qui est censée être sous l'autorité des Nations Unies.

57. Ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses violations des décisions et de l'autorité des Nations Unies commises par Israël et accompagnées pour la plupart de l'emploi de la force, mais ces exemples montrent combien fautive est l'attitude de l'Occident, lorsqu'il présente Israël comme un pays pacifique. Il est à peine nécessaire de rappeler ici l'agression contre l'Egypte en 1956 et le rôle important joué par Israël en collaboration avec la Grande-Bretagne et la France.

58. Quant à l'esprit tolérant d'Israël, il me suffira de mentionner les milliers d'Arabes de Palestine, chassés des terres qui leur appartenaient dans le territoire occupé par Israël et repoussés dans les pays arabes voisins. Les Arabes qui vivent en Israël sont traités à tous égards comme des citoyens de seconde zone. L'autorité sur ces Arabes est exercée par des méthodes policières non sans ressemblance avec les pratiques nazies et fascistes.

59. Le refus d'Israël de respecter les décisions de l'Organisation et de coopérer avec son mécanisme de paix prive les Nations Unies de la possibilité d'atteindre leurs objectifs essentiels. Cette attitude est un défi évident au règne du droit dans les relations internationales et menace par conséquent la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Les raisons d'une telle attitude résident dans la politique d'expansion poursuivie par Israël depuis sa création. L'accroissement de l'immigration en Israël, le stockage d'armes, la suppression des droits des Arabes d'Israël sont des aspects de cette politique expansionniste. Il est donc clair que les Etats qui aident Israël à mettre en œuvre cette politique travaillent contre la paix et la sécurité dans la région.

60. Avec un tel passé et des intentions aussi évidentes d'agression et d'expansion, il doit apparaître clairement que l'appel lancé de mauvaise foi en faveur de la négociation et de la paix par Mme Meir le 9 octobre 1962 [1148ème séance] n'a d'autre signification que d'inviter les Arabes à renoncer à tous leurs droits, à légaliser l'agression dont ils ont été victimes et à sanctionner l'usurpation de leur pays.

61. Les droits des habitants arabes de la Palestine ne peuvent se négocier. La justice et la libre détermination ne peuvent se négocier. La patrie et l'existence ne peuvent se négocier. Pourtant, c'est là ce qu'Israël espère obtenir de négociations directes: une capitulation totale et complète. A cela, les Arabes ne consentiront jamais. Le peuple arabe de Palestine ne renoncera jamais à ses droits. Il est déterminé à regagner sa patrie perdue, la Palestine tout entière.

62. Permettez-moi maintenant de parler brièvement de quelques problèmes internationaux. Je commencerai par la question du désarmement. La crainte réelle et justifiée d'une guerre générale et désastreuse pèse aujourd'hui sur les esprits. Aucune question dans l'histoire du monde n'a retenu autant l'attention et n'a été l'objet de si vives préoccupations que celle du désarmement. Des réunions et des conférences générales et spéciales et des conférences au niveau gouvernemental et populaire ont eu lieu depuis la dernière session de l'Assemblée générale. De nombreuses déclarations ont été faites par des hommes d'Etat responsables et beaucoup d'encre a coulé pour condamner la course aux armements et soutenir la nécessité immédiate d'un désarmement. Les peuples du monde entier ont vécu dans la crainte perpétuelle de l'existence de stocks d'armes, en particulier d'armes nucléaires qui menacent à tout moment l'humanité d'une destruction totale. On redoute que des accidents ou des actes de provocation ne déclenchent une guerre nucléaire inattendue. L'opinion publique en est donc venue à croire que la seule mesure capable de détourner semblable catastrophe est un désarmement général et complet sous un contrôle international approprié et efficace. Point n'est besoin de souligner l'urgence que présente la réalisation d'un accord sur le désarmement: tout retard dans la conclusion d'un tel accord pourrait rendre moins efficaces les opérations de contrôle du désarmement par étapes. Les tendances actuelles de la production d'armes ne montrent que trop clairement que, lorsque le déplacement des engins transporteurs d'armes nucléaires se généralisera, notamment lorsque les bases d'armes nucléaires deviendront mobiles, le contrôle du désarmement sera extrêmement difficile, sinon impossible. De plus, la recherche scientifique rendra moins coûteuse la production d'armes nucléaires et la possibilité d'en obtenir ne sera plus limitée aux puissances nucléaires actuelles mais s'étendra à des pays beaucoup plus nombreux. Les puissances nucléaires ont donc un rôle décisif à jouer dans les négociations en vue du désarmement, car sans leur accord il serait impossible d'arriver aussi bien à la liquidation des armes nucléaires qu'à l'interdiction des essais.

63. Bien que la Conférence du Comité des 18 puissances sur le désarmement, réunie à Genève en 1962, ne soit pas parvenue aux résultats souhaités, elle a néanmoins constitué un progrès utile dans la bonne direction. Le rôle des pays neutres a été constructif et le mémoire des huit puissances, en date du 16 avril

1962^{5/}, a fourni de solides bases de discussion et un terrain d'entente pour des négociations entre les deux parties. Bien qu'on n'ait pas pu conclure un accord sur la cessation des essais, la largeur du fossé qui sépare les deux parties dans ce problème s'est trouvée quelque peu réduite. A l'exception des essais souterrains, les deux parties semblent reconnaître que les essais dans l'air, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau peuvent être détectés et identifiés sans contrôle international ni inspection. On espère que les conversations relatives aux essais nucléaires permettront d'arriver à des conclusions définies et positives sur la cessation de ces essais. A défaut d'un tel accord, la situation internationale demeurera dangereuse. Ce serait une grave erreur que de sous-estimer les risques de guerre que recèle l'actuelle tension mondiale.

64. Est-il nécessaire d'insister sur le fait que le désarmement intéresse directement tous les aspects de la vie, nationale ou internationale? Il n'est guère de question d'importance vitale, qu'il s'agisse de liberté et d'indépendance, de niveaux de vie ou d'emploi, où que ce soit dans le monde, qui ne subisse les répercussions directes de la course aux armements.

65. Le rapport du Secrétaire général sur les conséquences économiques et sociales du désarmement^{6/} est un document d'une haute valeur qui mérite d'être étudié de très près. Ce qu'on dépense chaque année en armements équivaut à la somme totale des revenus nationaux de tous les pays sous-développés du monde. Même si l'on ne consacrait au développement de ces pays qu'une faible partie de l'énorme somme de 120 milliards de dollars que les armements absorbent chaque année, on pourrait raisonnablement espérer réussir, dans un avenir prévisible, à faire disparaître à jamais les fléaux séculaires de la misère, de la maladie et de l'ignorance.

66. Nous sommes heureux que l'Union soviétique ait proposé l'inscription à l'ordre du jour d'une question intitulée "Programme économique de désarmement". L'importance de la proposition soviétique réside dans le fait que le programme économique de désarmement ne doit pas dépendre de la conclusion d'un traité sur le désarmement général et complet, mais doit être examiné immédiatement.

67. Dans l'introduction à son rapport annuel [A/5201/Add.1] le Secrétaire général a insisté spécialement sur l'aspect économique de la situation mondiale et ses rapports avec la paix, et a attiré comme il convient l'attention sur les besoins des pays en voie de développement.

68. A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une résolution [1710 (XVI)], proclamant la Décennie des Nations Unies pour le développement. Pour la première fois, il a été décidé de lancer une attaque concertée contre les problèmes séculaires de la misère, de la maladie et de l'ignorance. D'après le journal *The Times* de Londres, en date du 7 août 1962: "Le sort misérable du monde sous-développé s'impose une fois de plus à l'attention des grands pays industriels de l'Occident. Après des années d'aide à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique du Sud, on se rend peu à peu compte que le fossé qui

sépare les possédants de ceux qui n'ont rien, loin de se rétrécir, continue à s'élargir."

69. La FAO a estimé qu'un sixième de la population du monde a continuellement faim et qu'un tiers souffre de carences alimentaires qui écourtent la vie et réduisent les forces. Calculé en dollars, le revenu annuel moyen est aux Etats-Unis de 2 350 dollars, en Europe occidentale de 850 dollars et en Asie, en Afrique et en Amérique latine d'environ 100 dollars. La différence de niveau entre les revenus des pays avancés et des pays sous-développés s'accroît à mesure que le revenu par habitant augmente dans les pays évolués; ainsi, le fossé qui sépare les deux groupes de pays s'élargit rapidement et dans le monde entier les nations riches et pauvres semblent s'éloigner toujours davantage les unes des autres.

70. La division du monde en pays riches et pays pauvres est plus réelle et plus lourde de conséquences qu'on ne le pense généralement. L'égoïsme et l'étroitesse d'esprit empêchent de se rendre compte véritablement des dangers de cette situation. D'autre part, les difficultés croissantes auxquelles se heurtent les exportations en provenance des régions sous-développées constituent un phénomène alarmant pour le développement économique de ces régions.

71. Le Président du Pakistan, Mohammad Ayub Khan, a fait à la présente session de l'Assemblée [1133^{ème} séance] une déclaration qui mérite d'être répétée. Il a dit:

"Même pour atteindre les objectifs les plus modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement, il faut améliorer les conditions d'accès aux marchés mondiaux pour les exportations des pays en voie de développement; sinon, ces pays ne pourront atteindre le stade de développement économique nécessaire pour leur permettre de suffire eux-mêmes à leurs besoins.

"Toutefois, les perspectives d'amélioration de ces conditions s'estompent à mesure que s'accroît la tendance à former des marchés communs à l'échelle continentale... Le moment du choix est venu pour le monde occidental: veut-il faire une place aux pays en voie de développement, ou entend-il devenir un puissant cartel international qui interdira à nos produits manufacturés l'accès de ses marchés et nous contraindra à rester des producteurs de matières premières pour alimenter ses usines, tout en dictant les termes de nos échanges et en nous obligeant à payer ses produits finis plusieurs fois plus cher? Si tel devait être le cas, cela reviendrait à rétablir l'impérialisme sous sa pire forme, ce qui pourrait très bien aboutir à des conséquences désastreuses."

72. Il est à peine besoin de répéter que le capitalisme européen, en créant le Marché commun, a fait le nécessaire pour accélérer la concentration de l'industrie et du capital en Europe occidentale, ce qui ne peut manquer de susciter de nouvelles formes de division des marchés mondiaux. D'autre part, comme le Marché commun comporte un accord de monopole entre les oligarchies financières de l'Europe occidentale, il est devenu l'instrument économique de l'OTAN, intensifiant ainsi la course aux armements. En fait, ce que le monde des grandes affaires vise à établir, c'est un large marché protégé et une vaste région dans laquelle il puisse opérer librement, dans des conditions juridiques, sociales et économiques plus ou moins uniformément favorables. L'objectif de cette poli-

^{5/} Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément pour la période allant de janvier 1961 à décembre 1962, document DC/208, annexe 1, sect. J.

^{6/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 62.IX.1.

tique est de susciter des obstacles aux pays en voie de développement pour les empêcher de vendre leurs produits en Europe et de les subordonner ainsi de façon permanente à l'économie occidentale en les maintenant dans leur rôle de fournisseurs de produits agricoles et de matières premières destinées à l'industrie des pays occidentaux.

73. Le statut spécial offert dans le Marché commun à certains Etats situés en dehors de l'Europe occidentale n'atténue pas les dangers que présente le Marché commun pour les pays en voie de développement. Ce statut spécial crée une situation privilégiée en faveur des produits agricoles et miniers des membres associés ainsi qu'en faveur des produits manufacturés du Marché commun sur les marchés de ces membres associés. Le Fonds de développement n'est plus un moyen d'aider à l'amélioration de la santé et de l'enseignement dans les Etats associés; il est devenu un "investissement productif" destiné à accroître leur capacité de production de matières premières.

74. Tout ce qui précède montre que le Marché commun vise à favoriser un système de néo-colonialisme qui ne diffère guère par son esprit de l'impérialisme d'antan. Il s'agit, en d'autres termes, d'une tentative d'établir un impérialisme collectif en vue de sauvegarder les intérêts des capitalistes en perpétuant l'hégémonie économique occidentale sur les régions sous-développées du monde.

75. Nous nous félicitons donc de la décision du Conseil économique et social d'organiser une conférence internationale sur le commerce et le développement. La proposition de l'Union soviétique tendant à convoquer une conférence sur les problèmes du commerce international est opportune et constructive. Il n'est pas douteux que la situation actuelle, dans le domaine du commerce international, est caractérisée par des pratiques nuisibles et discriminatoires qui font obstacle à la libre circulation des biens et des services. C'est là un état de choses dont souffrent toutes les nations, notamment celles qui sont en voie de développement. Une conférence internationale sur les problèmes du commerce aidera à normaliser et à améliorer les conditions du marché mondial. Elle aidera également à faire disparaître les pratiques regrettables qui limitent la liberté des échanges commerciaux entre les pays du monde.

76. Il est maintenant plus qu'évident que le néo-colonialisme est la contre-stratégie de l'impérialisme dans l'ère du triomphe des mouvements de libération nationale. La Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade en septembre 1961, a dénoncé le néo-colonialisme comme la menace la plus grave qui pèse sur l'indépendance des nations nouvelles et elle a lancé un avertissement, quant à ses graves conséquences. Le succès du néo-colonialisme représenterait une forme nouvelle de domination par des moyens politiques, économiques, sociaux, techniques et militaires. La stratégie impérialiste a recours à tous ces moyens, encore qu'il y ait des différences dans les méthodes suivies par chaque puissance colonialiste. Les techniques du néo-colonialisme sont orientées par les colonialistes en retraite vers l'établissement et le maintien d'une domination politique et militaire aussi étendue que possible sur les pays libérés, ainsi que vers l'exploitation économique de ces pays. Elles atteignent en partie cet objectif en rendant les nouveaux Etats faibles au moment de leur

naissance. Dans certains cas on a eu recours à la méthode du partage, comme pour la Palestine, dans d'autres la forme de gouvernement a été imposée par les colonialistes. Par exemple, des gouvernements issus d'une pression de ce genre ont été des gouvernements réactionnaires ou féodaux. D'autres Etats encore, créés de façon artificielle, ont été séparés par la contrainte du territoire national de pays souverains.

77. L'an dernier, par exemple, le Gouvernement britannique a fait du Koweït, qui est une partie intégrante du territoire irakien et la colonie pétrolière britannique la plus riche du Moyen-Orient, un Etat fantoche appuyé par les armes britanniques. De plus, de nouvelles frontières arbitraires ont été imposées sur la base d'anciennes divisions coloniales, sans tenir compte de considérations d'ordre économique, ethnique ou autres.

78. Une autre façon encore de perpétuer la domination coloniale est constituée par les accords et blocs militaires.

79. Enfin, et ce n'est pas le procédé le moins important, le néo-colonialisme use de l'assistance économique et financière comme moyen de maintenir sa domination. Cette assistance s'assortit généralement de conditions économiques, politiques et militaires destinées à perpétuer l'emprise du colonialisme et à faciliter la pénétration capitaliste.

80. L'expérience a montré que "l'aide" bilatérale fournie par les gouvernements colonialistes aux pays sous-développés est un moyen d'exercer sur eux une pression politique, économique et militaire. Certaines puissances occidentales prétendent consentir des sacrifices pour aider les pays en voie de développement. En réalité, la plupart des formes d'assistance ne sont autres que des investissements de capitaux à des fins militaires et politiques. La notion de sacrifice ne résiste pas à un examen objectif.

M. Zafrulla Khan (Pakistan) reprend la présidence.

81. Il est difficile d'évaluer le bénéfice total résultant des investissements dans les pays sous-développés, car les chiffres véritables sont tenus secrets. Néanmoins, il est certain que les impérialistes consacrent beaucoup moins de ressources à l'assistance qu'ils n'en retirent de l'inégalité du commerce et de l'investissement de capitaux. Il convient de noter que l'inégalité du commerce est un des fléaux économiques des régions sous-développées. Les matières premières et les produits agricoles constituent près de 80 p. 100 des exportations de l'Amérique latine, de l'Afrique et du Moyen-Orient, et environ 65 p. 100 des exportations de l'Asie et de l'Océanie. Les prix payés pour ces exportations sont faibles alors que des prix élevés sont exigés pour les produits manufacturés envoyés d'Europe et d'Amérique.

82. Dans les pays libérés, les tâches urgentes qu'imposent le développement et le progrès économique et social ne pourront être menées à bien que lorsque les problèmes du sous-développement auront été résolus et lorsque le féodalisme, allié du colonialisme, aura été détruit. Quand on utilise les capitaux étrangers et l'aide étrangère pour orienter la politique économique et sociale des pays en voie de développement dans le sens des conceptions colonialistes, la structure économique coloniale ne peut que se perpétuer, bien que l'on parvienne à une certaine croissance quantitative. L'objectif des pays sous-développés est et doit demeurer de tirer parti de leur indépendance politique pour

arriver à un progrès économique et social réel qui se traduise par des niveaux de vie plus élevés.

83. En terminant, je voudrais dire encore quelques mots à propos du rôle de l'Organisation des Nations Unies et de l'ordre nouveau qui s'établit dans le monde. De toute évidence, l'Organisation d'aujourd'hui représente mieux les nations du monde qu'à aucun autre moment depuis sa création. Elle est devenue pour la plupart des nations le lieu où elles peuvent se rencontrer et exprimer leurs vues et leurs aspirations, dans l'espoir de favoriser l'avènement d'une politique généralement acceptable dans ses grandes lignes et se fondant sur les éléments essentiels de l'ordre nouveau dans le monde. L'augmentation rapide du nombre des Etats Membres de l'Organisation depuis quelques années a fait du caractère représentatif de l'Organisation un facteur extrêmement important de l'édification de la future société internationale des nations. Ainsi, la position que l'Organisation assume peu à peu dans le développement politique, économique et scientifique du monde impose à tous les pays l'obligation de respecter les décisions prises par les divers organes des Nations Unies. Autrefois, les intérêts nationaux étaient généralement admis comme principes directeurs des rapports entre Etats, mais le développement de l'interdépendance des nations a mis un terme à l'ancien critère des intérêts nationaux et oblige les Etats à regarder au-delà de ce critère pour parvenir à la paix et au progrès.

84. Les pouvoirs des petits pays et des pays sous-développés sont limités actuellement plus par les forces économiques et politiques du monde que par des facteurs purement intérieurs. Les grands bouleversements survenus dans le monde échappent souvent à leur contrôle, bien qu'ils exercent leur influence sur ces pays et les amènent à comprendre la nécessité de modifier leurs rapports intérieurs et extérieurs. C'est ainsi que les différences entre les deux idéologies mondiales, d'une part, et la tentative faite par les anciennes puissances coloniales pour maintenir leurs privilèges, d'autre part, ont eu des répercussions perturbatrices sur les efforts des petits pays pour édifier leurs propres sociétés. Néanmoins, sur le plan international, ces forces ont conduit à la politique de non-alignement suivie maintenant par de nombreux pays. Sur le plan intérieur, la plupart des pays ont adopté une politique compatible avec leurs urgents besoins sociaux, économiques et politiques et avec leurs possibilités dans ces domaines. Ce à quoi aspirent maintenant les nations nouvelles, notamment celles qui ne sont pas engagées, c'est, comme le monde commence à s'en rendre compte, à une aide économique et technique et à une bienveillante compréhension de leurs aspirations politiques à une existence indépendante.

85. Il est donc inutile que les puissances occidentales essaient de faire adopter par ces pays des systèmes d'individualisme économique dépassés depuis longtemps dans beaucoup de pays de l'Ouest. Le choix qui s'impose aux pays nouveaux est un choix entre diverses formes de socialisme. L'Est et l'Ouest doivent comprendre le besoin qu'éprouvent les nations nouvelles de formes démocratiques de socialisme, leur assurant le respect des libertés individuelles tout en leur offrant des bases économiques de développement et de croissance. Ils doivent également comprendre qu'il faut que les rapports entre leurs pays et les nations nouvelles s'établissent sur un pied d'égalité et non pas dans des sphères d'influence. Si, à ce stade du développement du monde, ces prin-

cipes généraux sont observés, le passage de l'ordre ancien à l'ordre nouveau s'effectuera de façon pacifique.

86. Il serait superflu de répéter ici qu'à la présente étape de l'histoire du monde la seule manière de réaliser cette transition est d'adopter une politique de coopération pacifique. Il faut se rendre compte que la crainte d'une destruction par une guerre nucléaire, encore que très réelle, ne suffit pas à elle seule à faire naître des relations nouvelles entre les pays et un nouvel ordre mondial. C'est une force trop négative et l'on a besoin d'éléments plus positifs. La croyance en l'inévitabilité de l'expansion et du progrès, comme facteurs du maintien de l'existence de la société humaine et de la civilisation, constitue la philosophie dont notre monde actuel a besoin.

87. La possibilité d'une action internationale assez puissante pour transformer l'ordre actuel des rapports internationaux réside dans l'acceptation des principes fondamentaux de la coexistence et de la coopération pacifiques. Les Nations Unies peuvent contribuer de façon bienfaisante à l'établissement de cette coopération.

88. M. EL AZMEH (Syrie): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes sincères félicitations, ainsi que celles de mon gouvernement et de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos qualités éminentes et l'activité que vous n'avez cessé de mettre au service de l'Organisation constituent la garantie essentielle du succès que tous, ici, nous vous souhaitons du fond du cœur dans l'intérêt d'une paix qui, nous l'espérons, sera fondée sur une meilleure compréhension entre les peuples, compréhension à la réalisation de laquelle le pays que j'ai l'honneur de représenter se sent fier d'avoir apporté sa modeste contribution.

89. La Syrie, en tant qu'Etat fondateur des Nations Unies, s'est toujours sentie solidaire des buts et des idéaux de la Charte. Les comptes rendus des divers organes de l'ONU le confirment amplement. Bien qu'étant un petit pays, la République arabe syrienne, dès les premiers jours de son indépendance, senti le besoin urgent de travailler à la réalisation d'une œuvre essentielle et chère aux cœurs de tous les peuples arabes, à savoir l'accomplissement de leur unité, qui puise ses racines dans l'histoire et dans les aspirations profondes au développement économique en vue d'atteindre une saine justice sociale. Le peuple syrien, bien qu'inférieur à d'autres par le nombre, s'est toujours placé à l'avant-garde pour parfaire cette tâche historique qui se trouve être en parfaite harmonie avec les buts de la Charte des Nations Unies.

90. C'est ainsi que nous nous réjouissons de voir les pays nouvellement libérés se joindre à nous. La Syrie avait, dès 1947 et 1948, alors qu'elle faisait partie du Conseil de sécurité, proclamé le caractère universel de notre organisation, universalité que la Charte avait scellée en 1945. Aussi je voudrais adresser la bienvenue aux nouveaux Membres que l'Assemblée générale a déjà admis au cours de cette session, à savoir le Rwanda, le Burundi, la Jamaïque, la Trinité et Tobago. Je voudrais exprimer particulièrement la joie de mon peuple et de mon gouvernement, qui ont pu assister à l'accomplissement d'une des aspirations de la nation arabe, la proclamation de l'indépendance de l'Algérie et son admission à l'Organisation des Nations Unies.

91. C'est là un moment historique qui est le résultat de la lutte héroïque et des souffrances innombrables du peuple algérien, luttés et souffrances qui ont forcé l'admiration du monde entier. Le peuple algérien, guidé par une foi invincible, a poursuivi un combat inégal avec une volonté de fer, une ardeur d'acier et un courage téméraire uniques dans l'histoire des luttes de libération nationale. Je voudrais, à cette occasion, féliciter le gouvernement et le peuple français qui ont pleinement compris qu'une Algérie indépendante est la meilleure garantie du maintien de relations solides et durables entre les deux pays. La France de Descartes, Diderot, Rousseau, Victor Hugo et d'autres, la France de la Révolution française a décidé de triompher de l'image fautive et odieuse qu'une infime minorité de Français entendaient lui donner au cours d'une lutte âpre et féroce.

92. Cependant, tout en assistant à l'admission de nouveaux États au sein de notre organisation, une ombre continue de planer sur nous, celle de l'absence de la République populaire de Chine. Les années passent et à un gouvernement représentant une population égale au quart de l'humanité est refusé son droit naturel de s'exprimer lui-même au nom de la Chine, qui est titulaire d'un siège permanent au Conseil de sécurité. C'est là une anomalie et une situation anormale. Il est de notre devoir de la redresser le plus vite possible dans l'intérêt bien compris de la paix et de la sécurité.

93. Il nous faut également redoubler d'efforts pour arriver à mettre à exécution la Déclaration célèbre par laquelle l'Assemblée générale a décidé en 1960 de mettre fin au système colonial. Déjà l'année dernière, un Comité spécial⁷ composé de 17 pays, dont le mien, avait été créé en vue de donner effet à cette déclaration [voir résolution 1654 (XVI)]. Tous nos efforts doivent tendre à faciliter la tâche de ce comité dont le rapport [A/5238] sera, je l'espère, méticuleusement examiné par nous. Octroyer l'indépendance à tous les pays qui n'en jouissent pas encore constitue une des obligations essentielles qui nous incombent en vertu de la Charte.

94. Nous devons, à cet égard, nous féliciter d'ores et déjà de l'accord qui est intervenu entre l'Indonésie et les Pays-Bas au sujet de l'Irian occidental [voir A/5170, annexe]. Cet accord prouve que la solution des problèmes coloniaux est possible sur la base de la bonne foi et d'un réalisme sur lequel maintes puissances feraient bien de méditer. Nous ne saurions, à cette occasion, que louer les efforts inlassables du Secrétaire général, U Thant, qui a tout fait pour arriver à la conclusion de l'accord en question.

95. En admettant ce fait, nous devons constater par là même que la libération d'une multitude de territoires coloniaux a déjà été accomplie. Aussi saluons-nous chaleureusement les frères d'Afrique qui sont venus grossir nos rangs. Nos pensées vont à ceux qui luttent encore soit pour obtenir leur libération totale dans les territoires que des puissances européennes persistent toujours à dominer, soit pour se dégager de l'inhumaine politique de discrimination raciale pratiquée dans la République sud-africaine.

96. Nous ne devons pas oublier de même que le vaillant peuple d'Oman continue de mener une lutte implacable; il obtiendra le succès, car l'existence

de gisements pétroliers ne saurait excuser la continuation d'un système en voie de liquidation. Et cette continuation ne saurait non plus être assurée par la création de la fédération de l'Arabie du Sud, qui ne répond pas aux aspirations essentielles du peuple arabe de cette région.

97. Toutefois, les séquelles du colonialisme n'ont pas pour autant disparu. Elles persisteront tant que n'auront pas disparu certaines conditions qui existent actuellement dans le monde.

98. La première de ces conditions a trait à la distinction qu'on se plaît à faire entre pays développés et pays en voie de développement. Les progrès rapides de la technique, le développement des moyens de communication, l'extension du commerce international ne jouent malheureusement pas en faveur de ceux qui cherchent à relever leur économie; aussi deviennent-ils une proie facile pour les puissances qui s'étaient autrefois enrichies à leur détriment. Il en résulte qu'un néocolonialisme a déjà fait son apparition, notamment sous la forme de blocs économiques dont le but a été de remédier aux effets de la perte des territoires précédemment dominés.

99. On peut, de là, mesurer les conséquences néfastes que les blocs économiques ne manqueront pas de produire dans un avenir qui ne nous paraît pas tellement éloigné. Au lieu d'atténuer les différences sociales et économiques qui continuent à persister entre les deux groupes de pays, ces blocs ne feront que les renforcer. Les peuples des pays insuffisamment développés continueront à souffrir; ils en arriveront un jour à vouloir obtenir les changements nécessaires en ayant recours à des moyens extrêmes. Aussi la coexistence entre la majorité des affamés et la minorité des bien nantis ne peut se faire qu'à la condition que nous soyons tous convaincus de la nécessité du maintien de la race humaine sans distinction due à la couleur ou à l'ethnographie.

100. Afin de parvenir à ce but, il faut raisonner en partant du fait que la préservation de la paix et le relèvement économique des pays en voie de développement sont deux notions indivisibles. L'assistance technique apportée par les pays riches aux pays pauvres ne devrait pas être entachée d'un certain égoïsme spéculateur. Elle devrait bien au contraire être fondée sur une vue d'ensemble à la fois plus large et plus généreuse du destin de l'humanité. L'intérêt bien compris de tous les éléments doit cette dernière est composée incite bien souvent au raisonnement et à la prudence. Si les pays riches s'amusaient à augmenter leurs richesses au détriment des défavorisés, ceux-ci seraient à la longue plus appauvris, ce qui contribuerait à semer la crise et la dépression économiques au sein des pays riches. Crise et dépression ne sont, au dire de certains, que des manifestations normales du jeu des lois de l'économie politique classique. Il est cependant à craindre que le jeu en question ne devienne cette fois fatal par manque de clairvoyance et de bonne foi de la part de ceux qui s'amusaient il y a quelque temps à donner des leçons de civisme et de morale au monde entier.

101. Les pays en voie de développement ont donc besoin d'être aidés dans l'édification de leur économie. Mais ce qui leur est nécessaire, ce n'est pas tant le pain quotidien que la création d'industries, la formation de cadres, le relèvement de leur niveau culturel, afin que les différences entre pays riches et pays pauvres commencent par s'amenuiser pour s'estomper définitivement, ainsi que l'a préconisé

⁷ Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

notre secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel à l'Assemblée générale [A/5201/Add.1]. Il est certain que cette tâche de longue haleine ne peut se faire que dans un climat de paix. Voilà pourquoi les pays neufs envisagent le désarmement et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires comme une solution à leurs problèmes.

102. Il est vrai que la paix est entre les mains de ceux qui détiennent les armes. Mais l'opinion publique mondiale s'est déjà prononcée en faveur du maintien de la vie sur notre planète. Notre intérêt à tous, c'est de faire en sorte que les négociations en vue du désarmement et de l'interdiction des essais nucléaires aboutissent le plus vite possible à des résultats concrets et positifs. Ne dit-on pas que la paix est aujourd'hui basée sur l'équilibre de la peur? Il faudrait que cette notion pessimiste soit un jour remplacée par celle, plus optimiste et plus humaine, de la compréhension mutuelle, corollaire de la coexistence pacifique.

103. Mon pays a été déjà l'un des premiers à avoir appuyé chaleureusement les principes de la coexistence au cours de la Conférence de Bandoung qui s'est déroulée en 1955. Il va sans dire que la coexistence est à la base de la non-intervention. Si l'on essayait de bien réfléchir à ces notions essentielles, combien de problèmes ne seraient-ils pas évités, combien de situations embarrassantes ne seraient-elles pas réglées?

104. En mettant la coexistence dans le cadre qui lui convient et en lui assurant les garanties fondamentales nécessaires, nous pourrions nous sentir fiers d'être parvenus à éliminer les causes de la tension et à faire disparaître ce qu'on est convenu d'appeler la guerre froide, dans notre jargon habituel. Au lieu de se disputer entre eux, l'Est et l'Ouest, dégagés des obsessions qui les assaillent, pourraient se consacrer au relèvement des pays en voie de développement. Les milliards consacrés aujourd'hui à des dépenses improductives, et peut-être destructives, pourraient être dirigés vers des voies plus normales. Ils serviraient à la construction d'écoles, de dispensaires, d'hôpitaux, de routes, de tracteurs, de maisons. Ils permettraient d'augmenter les échanges culturels; ils feraient en sorte que l'homme ne soit pas un loup pour l'homme, ainsi qu'une certaine propagande haineuse et aveugle cherche à nous le faire croire.

105. Quand je parle des dépenses improductives, je sais de quoi il s'agit. Un acte d'injustice assez grave a été commis à l'encontre de la nation arabe. Pour la première fois dans l'histoire, on a, en 1947, dénié à un peuple le droit d'être maître chez lui, sur son propre territoire. La Palestine arabe a été déchirée à la suite des intrigues menées par le sionisme, qui s'est depuis longtemps mis au service de l'impérialisme et de la finance internationale. Un million d'Arabes palestiniens ont été chassés de leurs foyers et vivent dans des conditions précaires en attendant que leur droit légitime de rentrer chez eux soit enfin respecté. L'Assemblée générale, par sa résolution [194 (III)] du 11 décembre 1948, a pleinement reconnu la validité de ce droit sacré. Pour ce qui est de l'exécution, aucun pas n'a été fait. Les choses en sont restées là.

106. Le sionisme a trouvé le moyen de créer ce qu'il a appelé l'Etat d'Israël grâce à l'aide qui lui a été fournie par l'impérialisme sous ses formes anciennes et nouvelles. Le Dr Weizmann a écrit dans

ses mémoires posthumes que, lors des conversations qu'il avait eues avec Lloyd George et lord Balfour au cours de la première guerre mondiale, il avait tenu à spécifier qu'une Palestine juive servirait mieux les intérêts impériaux de la Grande-Bretagne. De là est sortie la fameuse déclaration Balfour du 2 novembre 1917. Quand la seconde guerre mondiale eut pris fin, le mouvement sioniste, qui avait entre-temps déplacé son centre d'attraction du Royaume-Uni aux Etats-Unis, a fait comprendre aux Américains qu'il les soutiendrait dans leurs desseins politiques de courte et de longue durée et qu'ils ne pourraient compter à cet effet sur les Arabes du Moyen-Orient. Aussi l'impossible a été fait pour empêcher les Arabes de Palestine de vivre en paix chez eux, sur la terre qui a vu naître leurs ancêtres. Ainsi donc la plus grave injustice de l'histoire a été commise.

107. Non contentes de chasser les Arabes, les autorités israéliennes en sont venues à menacer la paix dans notre région. Leurs plans expansionnistes, leur refus obstiné de se soumettre aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, l'agressivité qu'elles montrent en violant quotidiennement les clauses des conventions d'armistice général que les Arabes avaient accepté de signer avec elles, leur participation à l'attaque perfide contre l'Egypte en 1956, leur recours constant aux moyens d'intimidation et de pression, leur collusion permanente avec les forces étrangères à la région, toute cette série d'actes répréhensibles sont la preuve que la Palestine arabe a été déchirée pour être remise entre les mains de ceux qui lui sont et qui lui demeurent étrangers. C'est là un fait indéniable.

108. Fort malheureusement, ce fait n'a pas encore été compris par l'Ouest, qui s'obstine à s'appuyer sur Israël et à le mettre au centre de la guerre froide dans le Moyen-Orient, empêchant par là même les pays arabes de parfaire leur relèvement économique et d'orienter leur avenir. Tant que le problème palestinien n'aura pas trouvé sa solution juste et équitable, les Arabes continueront à se sentir menacés dans leurs vies et dans leurs destinées. Ils persisteront à construire des tranchées à la place d'écoles; ils seront dans l'obligation constante de détourner une partie considérable de leurs revenus nationaux pour les consacrer aux dépenses d'armement.

109. Les pays arabes consacrent des dépenses considérables à leur défense parce qu'ils considèrent leur existence menacée par la proximité et l'agressivité des autorités israéliennes. Celles-ci reçoivent d'ailleurs une aide considérable du dehors, qui leur permet d'augmenter leur potentiel de guerre. Leurs plans expansionnistes, l'afflux des émigrés font que les peuples arabes sont résolus à accepter les sacrifices rendus nécessaires par la situation actuelle, parce qu'ils entendent demeurer chez eux et refusent de souscrire à la condition de réfugiés.

110. Loin de chercher à amenuiser la tension, le Gouvernement des Etats-Unis a récemment décidé de livrer à Israël des missiles et d'autres armes qu'il ne fournit d'habitude qu'aux membres des pactes militaires dont les Etats-Unis font partie. Le prétexte invoqué à l'appui de cette décision serait le fait que trois pays arabes ont déjà reçu des stocks considérables en provenance de l'Union soviétique et qu'il est à craindre que la balance ne penche plus en faveur d'Israël.

111. La logique de ce raisonnement échappe. Le Gouvernement des Etats-Unis, s'il s'était senti vrai-

ment alarmé par le renforcement du potentiel militaire des Arabes, aurait dû avant tout se poser les autres questions suivantes. Premièrement, pourquoi les Arabes ont-ils éprouvé le besoin d'accroître leurs forces? Deuxièmement, y a-t-il dans les documents officiels du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale une condamnation quelconque prononcée contre un pays arabe pour actes d'agression? Troisièmement, combien de fois Israël n'a-t-il pas été condamné pour s'être livré à des attaques contre les pays arabes? Quatrièmement, Israël n'a-t-il pas déjà reçu des fournitures d'armes considérables menaçant le monde arabe?

112. Ce n'est qu'une fois trouvée la réponse à chacune de ces questions que le Gouvernement des Etats-Unis aurait pu, à la rigueur, envisager d'adopter une attitude quelconque. Nous comprenons fort bien que ce gouvernement ait pensé agir conformément à ce qu'il considérait comme étant compatible avec les intérêts de sa stratégie ou de sa tactique, tant internes qu'externes. Les peuples arabes ont eux aussi leurs intérêts propres, qui sont d'ailleurs conformes à ceux de la paix en général. Les peuples arabes ne veulent pas être englobés dans la guerre froide. Pourtant, ils y sont acculés par suite de l'attitude prise à leur égard par un Occident qui n'a pas encore compris que les théories du "vide" sont aujourd'hui complètement périmées et que dorénavant seuls les peuples comptent. Il est certain que de tels procédés ne feront pas fléchir la volonté des pays arabes.

113. Du reste, la Palestine appartient à son peuple, dont une infime minorité est demeurée chez elle, où elle subit des exactions d'une administration militaire sévère et dont la grande majorité se trouve disséminée dans les pays arabes avoisinants. Ce serait trahir le destin de ce peuple qui souffre que de souscrire à des solutions artificielles qui n'ont d'autre but que de maintenir un statu quo basé sur l'usurpation et l'injustice. Il appartient à ce peuple de dire son mot, non pas en recourant aux interrogations et aux chuchotements individuels, comme le préconisent certains, mais en étalant la question au grand jour et en ouvrant une discussion franche et loyale portant sur le règlement du problème palestinien et non sur les relations arabo-israéliennes, ainsi qu'on se plaît à le faire croire dans certains milieux.

114. Qu'il me soit permis de rappeler, pour les besoins d'une compréhension claire et nette de notre sujet, que, aux yeux des Arabes, le problème essentiel qui se pose est celui de la Palestine. Ce problème a pris naissance le jour où le Gouvernement britannique, par la bouche de lord Balfour, a fait sa fameuse déclaration du 2 novembre 1917, par laquelle il s'est engagé à permettre la création d'un foyer juif en Palestine. Il est à remarquer que cette promesse était entachée des deux vices suivants: en premier lieu, la Palestine ne relevait pas de la juridiction britannique; elle faisait partie de l'Empire ottoman mais avait été occupée par les forces britanniques en tant que territoire enlevé à l'ennemi; en second lieu, le peuple palestinien n'avait pas été consulté au préalable, ainsi que l'exigent les notions élémentaires du droit à l'autodétermination.

115. Il est regrettable qu'une telle situation ait persisté pendant toute la période au cours de laquelle la Palestine fut soumise, par la Société des Nations, au Mandat britannique. Le Mandat sur la Palestine a été lié à une expansion sioniste venue de l'extérieur

et essentiellement favorisée par la Puissance mandataire.

116. Voilà pourquoi nous considérons que le peuple palestinien n'a pas encore reçu satisfaction. Il lui appartient de se prononcer en termes clairs et à l'abri de tout obstacle dressé de l'extérieur. Prétendre renverser les rôles en propageant l'idée du prétendu règlement des rapports arabo-israéliens, c'est s'éloigner de la réalité afin de perpétuer l'injustice. Il est vrai que l'Egypte, le Liban, la Jordanie et la Syrie ont successivement signé, en 1949, des conventions d'armistice général. Mais ils ne les ont signées que pour se conformer aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité le 15 juillet^{8/} et le 16 novembre 1948^{2/}. De plus chacune des conventions en question est assortie d'une clause finale aux termes de laquelle l'"armistice demeurerait en vigueur jusqu'au règlement pacifique de la question palestinienne".

117. Etant donné les éléments que je viens de rappeler: la position géographique de la Syrie, ainsi que les aspirations essentiellement démocratiques et panarabes de son peuple, celui-ci a dû mener une lutte sans merci contre toute ingérence extérieure dans ses propres affaires. Il a lutté pour que son droit légitime d'adopter une politique de neutralité positive ne lui soit pas contesté. Il a également lutté afin que les relations interarabes ne soient pas exploitées à des fins sinistres, par une propagande étrangère aux abois, qui ne voit dans toute situation qu'un prétendu rapport de forces entre l'Est et l'Ouest.

118. En réalité, le mouvement pour l'unité arabe, que la Syrie tout entière ne cesse de chérir, n'intéresse que les pays arabes eux-mêmes. Toute tentative en vue de vouloir essayer de le détourner de ses buts fondamentaux et de s'en servir comme instrument d'une politique d'hégémonie ou de guerre froide est vouée à l'échec.

119. Notre neutralisme positif est à base de compréhension et de coopération. Nous entendons préserver notre indépendance nationale en la mettant à l'abri de toute ingérence venue du dehors. Cela ne nous empêche pas de nouer des liens économiques et culturels avec tous les pays, indépendamment de l'idéologie qu'ils professent, à la condition qu'aucun prix n'y soit attaché par le partenaire, hormis celui de l'amitié et du bénéfice mutuel.

120. Il est intéressant de constater que le concept du neutralisme a fait du chemin depuis Bandoung. Nous sommes loin de l'époque où on l'assimilait à un péché. S'il en est ainsi, c'est autant de gagné pour la cause de la paix mondiale. La Conférence qui s'est tenue à Belgrade^{10/} a constaté un état de fait qui avait déjà reçu un commencement d'exécution. Elle a fait une œuvre généreuse en mettant le non-alignement au service de ceux qui étaient, et qui demeurent, sincèrement intéressés à la réduction de la tension internationale.

121. Nous pouvons, d'ores et déjà, inscrire l'accord sur la neutralité du Laos^{11/} à l'actif de cette politique. Nous nous réjouissons qu'un tel accord ait pu être conclu, ce qui nous donne la preuve qu'il n'est pas

^{8/} Voir Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, troisième année, Supplément de juillet 1948, document S/902.

^{2/} *Ibid.*, troisième année, No 126, 381ème séance, p. 53 et 54.

^{10/} Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, réunie du 1er au 6 septembre 1961.

^{11/} Déclaration sur la neutralité du Laos et protocole, signés à Genève le 23 juillet 1962.

de problème intéressant la paix qui soit insoluble, à la condition que les règles de la justice soient respectées.

122. L'ordre du jour de la dix-septième session de l'Assemblée générale est chargé. Les points qui le composent sont variés. La session s'est, d'autre part, ouverte dans des conditions un peu difficiles. Sur plusieurs points du globe, qu'il s'agisse de Berlin, de Cuba ou du Sud-Est asiatique, nous trouvons des situations qui risquent de devenir explosives. Aussi je voudrais exprimer l'espoir que tout sera tenté pour empêcher l'inévitable et pour faire en sorte que notre organisation accomplisse tout ce qui est en son pouvoir afin qu'il ne soit pas dit qu'ayant découvert l'espace l'homme a renoncé à ses valeurs humaines pour retomber dans des ténèbres indignes de son génie et du progrès accumulé au cours de siècles de dur et incessant labeur. Ce serait renoncer à une civilisation réalisée au prix de douleurs, de peines et de larmes que de s'entêter dans des aventures risquées alors que les conflits actuels, s'ils étaient soumis à l'analyse de l'histoire, apparaîtraient dérisoires, comparés au grand destin d'un monde dont la science a réduit les dimensions.

123. M. DADÉT (Congo [Brazzaville]): Monsieur le Président, parlant après tant d'éminents orateurs, dont pas un n'a manqué de vous adresser ses louanges, j'éprouve quelque timidité à ajouter mes félicitations à toutes celles qui ont brillamment salué votre accession à la présidence de cette assemblée. En votre personne, comme en celle de M. le Secrétaire général, U Thant, se trouvent solidairement honorés les deux continents d'Afrique et d'Asie, unis par le même passé, les mêmes misères et les mêmes espérances. Une certaine presse a eu le mauvais goût de faire allusion à la couleur de peau des trois hommes qui occupent le bureau présidentiel de l'Assemblée. Ce fait est pour nous un sujet de satisfaction légitime, car nous y voyons un signe de progrès vers l'harmonie et la normalisation des rapports entre tous les peuples, dans l'oubli de toute considération fondée sur la puissance, la richesse ou la race.

124. Nous sommes fiers aussi d'accueillir dans cette salle ceux dont les efforts tenaces ont vaincu la lassitude des vieilles nations et, en même temps, réveillé leur sagesse et leur clairvoyance en obtenant d'elles le droit de prendre place dans notre enceinte. Au Rwanda, au Burundi, à la Jamaïque, à la Trinité et Tobago, et à l'Algérie enfin, qui se sont joints à nous cette année, j'apporte le salut modeste et fraternel de mon pays, espérant bientôt l'adresser également à l'Ouganda. Ma délégation exprime aussi sa satisfaction aux anciennes puissances coloniales qui nous ont aidés à agrandir les frontières de la liberté sur la carte de notre monde et à réduire quelque peu, dans notre ordre du jour, l'importance laissée au problème de la décolonisation. Mais, en reconnaissant avec plaisir que nous en avons réduit l'ampleur, nous ne saurions pour cela le considérer comme résolu: il reste au premier plan des préoccupations de tous les pays d'Afrique et d'Asie.

125. Avant d'aborder la question de la décolonisation, à laquelle on nous accuse parfois d'apporter un intérêt trop exclusif, je voudrais dire quelques mots au sujet du désarmement et de la paix. Je n'ajouterai rien aux descriptions précises, parfois techniques et toujours terrifiantes, que d'éminents représentants ont faites du sort qui menacé notre monde. Je n'obtiendrai évidemment qu'un effet bien faible en précisant

que le 19 décembre 1960, à la Conférence de Brazzaville^{12/}, les 13 Etats représentés ont placé la recherche obstinée de la paix en tête de leurs préoccupations. Les déclarations pacifiques de nos petites nations n'ont qu'une faible résonance si l'on considère les modestes effectifs de leurs armées. Mais, aujourd'hui qu'une menace commune pèse sur les forts et sur les faibles, il est du devoir de ces derniers de faire entendre leur voix inlassablement jusqu'à ce qu'un arbitrage raisonnable fasse passer dans la réalité ce qui est resté si longtemps dans le domaine des discours de propagande.

126. Si la question du désarmement était la seule inscrite à notre ordre du jour, elle suffirait quand même à justifier l'existence de notre organisation et notre présence à tous dans cette salle. A ce sujet, il me faut exprimer, au nom de mon pays, le regret qu'aucun Etat de l'Union africaine et malgache, qui représente 12 p. 100 des voix de cette assemblée, n'ait été associé aux travaux de la Conférence du Comité des 18 puissances sur le désarmement^{13/}. Nous n'en sommes pas moins persuadés que les efforts du Comité seront un jour couronnés de succès, et que des systèmes d'inspection et de contrôle, dans lesquels notre organisation aura un rôle à jouer, seront prochainement en mesure de recevoir l'accord des grandes puissances et de faire cesser une course aux armements dont le prix et les conséquences retombent sur l'humanité tout entière.

127. Parallèlement à la menace générale de destruction nucléaire, l'équilibre fragile du monde est compromis de façon sournoise par la guerre froide qui s'allume et s'éteint d'un continent à l'autre, au gré d'une diplomatie insidieuse et secrète. Nous devons nous réjouir du règlement pacifique qui a permis au Laos de faire garantir sa neutralité par les 14 Etats participant à la Conférence de Genève^{14/}. Ainsi, les habitants de ce pays traditionnellement pacifique ont maintenant une solide chance de pouvoir développer leur niveau de vie au lieu de s'entre-tuer sous des uniformes fournis par l'étranger. La négociation des accords sur le Laos s'est déroulée dans l'esprit qui préside aux travaux de l'Assemblée et c'est là une réussite que nous devons porter fièrement à son crédit.

128. Mais, hélas! d'autres foyers de guerre localisés continuent à compromettre la stabilité de l'Asie orientale. Le Sud Viet-Nam et la Corée du Sud sont l'objet d'infiltrations étrangères qui justifient à leur tour d'autres interventions. La Chine populaire, qui contrôle une masse humaine équivalente au quart de la population mondiale, exerce sur ses voisins d'inquiétantes menaces. Après avoir absorbé le Tibet, elle empiète aujourd'hui sur les frontières de l'Inde. En Europe, la liberté des habitants de Berlin-Ouest est mise en cause. Nous comprenons quelles difficultés politiques peut donner aux puissances communistes la présence dans leur territoire d'une enclave occidentale riche, libre et prospère, mais cela ne suffit pas pour nous faire accepter l'absorption de cette ville par un bloc idéologique auquel elle se refuse d'adhérer. Nous avons combattu sur le continent africain pour le principe de l'autodétermination et nous devons continuer, en toute logique, à en rechercher l'application

^{12/} Conférence politique des Etats africains et malgache, réunie du 15 au 19 décembre 1960.

^{13/} Conférence ouverte à Genève le 14 mars 1962.

^{14/} Conférence pour le règlement de la question du Laos, réunie du 16 mai 1961 au 23 juillet 1962.

sur toute la terre, sans dévier de la route que nous avons choisie, sans accepter aucun compromis et aucune restriction. Vietnamiens, Coréens et Berlinois ont également le droit de choisir leur destin. Nous savons, hélas! que l'équilibre stratégique du monde s'est établi de telle sorte qu'il ne nous est plus possible d'envisager raisonnablement dans un proche avenir la réunification politique de certains pays que les guerres ont divisés. Tout au moins, ma délégation s'efforcera de faire naître et d'appuyer toute solution de compromis qui permette à chacun de choisir son destin, de faire entendre sa voix et de pratiquer sa propre religion de la liberté.

129. En évoquant les zones de conflits localisés, je me dois de faire une place particulière au Congo (Léopoldville), en raison des conséquences d'ordre général qu'il a entraînées pour notre organisation et de l'intérêt spécial que lui porte le Congo (Brazzaville), pays frère et voisin. Je ne reviendrai pas sur les opinions qui ont divisé notre assemblée à propos des diverses interventions extérieures qui se sont produites dans la partie sud du Congo, y compris celle de notre propre organisation. Aujourd'hui plus que jamais, nous pensons qu'une solution de compromis peut et doit être trouvée, qui satisfasse les aspirations des différentes provinces congolaises, et qui permette notamment au Katanga, débarrassé des suspicions qui pèsent sur lui, d'entrer dans un ensemble politiquement et économiquement viable. C'est pourquoi nous sommes heureux qu'un plan des Nations Unies soit proposé aux Congolais dans le but d'organiser leur pays sur une base fédérale.

130. Le tableau de la guerre froide est immense et je n'ai pu en extraire que quelques exemples. Dans chaque zone de tension, dans le Moyen-Orient, à Cuba, en Hongrie, aussi bien qu'au Congo, à Berlin et en Extrême-Orient, nous sommes placés devant des situations de fait que la majorité d'entre nous déplorent. Mais ces situations font maintenant partie de l'histoire et nous devons les accepter, au moins temporairement. Notre assemblée a le devoir de donner à ses idéaux la plus grande efficacité pratique en recherchant patiemment des solutions moyennes, qui permettent à chacun, je le répète, de garder son église et d'adorer ses dieux. Il est vrai que l'idée de liberté a fait l'objet de commentaires et d'interprétations si divers qu'il est aujourd'hui bien difficile de reconnaître ses vrais défenseurs de ceux qui cherchent à l'étouffer. Mais elle est le but vers lequel doivent tendre les efforts de tous les peuples, et plus particulièrement les efforts des Africains, instruits par les expériences passées et présentes de leur lutte pour l'indépendance.

131. La décolonisation, qui nous tient tant à cœur, est la forme la plus indiscutable de la quête pour la liberté. Dans ce domaine, heureusement, nous apercevons la lumière. Dans la monotonie des saluts fraternels que nous adressons chaque année aux nouveaux Membres de l'Organisation, nous marquons avec assiduité la richesse des résultats obtenus et la part qui en revient à l'action des Nations Unies.

132. Pour le groupe de l'Union africaine et malgache s'ajoute à cette session la satisfaction particulière de voir réglée la douloureuse question algérienne grâce au réalisme des chefs du Gouvernement provisoire de la République algérienne et à l'esprit humanitaire du général de Gaulle. Les accords d'Evian¹⁵ ont

enfin donné à la politique africaine de la France la cohérence totale qui lui manquait jusqu'à ce jour. Maintenant, les frontières de ce grand pays s'arrêtent sur les rives de la Méditerranée, mais aucune limite ne s'impose plus à sa culture. Quant à nous, Africains, amis de la France, nous pouvons nous réjouir d'avoir choisi sa langue, en ce qu'elle a d'universel, pour la mettre au service de notre propre civilisation.

133. Mais la victoire chèrement acquise de nos frères algériens ne rend que plus blessants pour notre fierté les derniers flots de notre continent où le colonialisme est encore acroché. Nous espérons vivement que l'esprit scrupule et pragmatique des Britanniques trouvera bientôt en Rhodésie la même solution de sagesse que celle dont le rationalisme français s'est accommodé en Algérie. Notre inquiétude est plus grande à l'égard des territoires dans lesquels le Portugal, l'Espagne et l'Afrique du Sud refusent purement et simplement d'appliquer le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

134. En raison des liens géographiques et ethniques qui l'unissent au Cabinda comme à l'Angola, le Congo (Brazzaville) ressent avec une amertume particulière les provocations du gouvernement Salazar. Celles-ci sont allées jusqu'à des incursions aériennes sur notre territoire, et les troupes portugaises ont même violé notre frontière pour capturer des Cabindais réfugiés dans notre pays. Les protestations de notre gouvernement ont été suivies d'excuses empreintes d'une ironie mal cachée. Malgré l'esprit pacifique qui anime notre peuple, il me faut rappeler à M. Salazar que le Congo (Brazzaville), avec l'aide de ses alliés, serait en mesure de débarrasser rapidement le Cabinda de l'armée portugaise. Heureusement, nous sommes certains que les Cabindais s'acquitteront eux-mêmes un jour de cette tâche.

135. Au sud, comme hier encore au nord du Sahara, nous sommes en présence du même problème. Des minorités nanties d'un statut privilégié veulent conserver leur domination sur tout un pays et tout un peuple. L'histoire contemporaine nous a suffisamment appris que cette attitude est contraire non seulement à la morale, mais aussi à la raison. Le problème n'est pas de savoir si les Angolais ou les Sud-Africains vivront un jour dans la liberté politique, l'égalité sociale et l'indépendance nationale. La question est seulement de connaître au prix de combien de morts ils y parviendront. Quels que soient les intérêts particuliers qui peuvent être lésés dans le processus de décolonisation, il appartient aux privilégiés d'avoir la sagesse de renoncer à leurs privilèges avant de se les voir arracher par la force. L'Union africaine et malgache est décidée à apporter une aide de plus en plus concrète aux pays africains non encore indépendants. Dans cet esprit, mon pays appuiera au sein de l'Assemblée toutes les mesures de rétorsion et d'expulsion qui seront proposées contre les puissances colonialistes et racistes impénitentes. Sur ce terrain, il est décidé, dans la mesure de ses moyens, à participer à l'aide financière, technique et culturelle dont les peuples frères encore esclaves ont besoin pour assurer leur libération.

136. Nous formons le vœu que l'année 1963 fasse cesser les scandales que le colonialisme agonisant laisse encore sur la terre, et plus particulièrement, les deux taches formées par la prétendue politique d'assimilation pratiquée par le Portugal et l'inadmissible principe de la ségrégation raciale en Afrique du Sud, qui s'accompagne de prétentions injustifiées sur

¹⁵ Accords conclus le 18 mars 1962, entre les représentants de la France et ceux du Front de libération nationale.

le Sud-Ouest africain. Nous prenons cette position avec une conscience claire et nette, car nous sommes persuadés que les races peuvent apprendre à coexister pacifiquement et que, si les territoires africains au sud du Sahara appartiennent à la majorité de noirs qui l'occupent depuis des millénaires, ces populations ne demandent qu'à collaborer avec toute minorité blanche susceptible de les aider. Le développement de notre continent peut bénéficier beaucoup de la participation sincère d'une élite étrangère possédant une technique éprouvée et une haute culture.

137. Si je suis persuadé que notre assemblée marque sans cesse de nouveaux points dans le combat pour la décolonisation, et que le bilan est favorable dans ce domaine, je voudrais cependant consacrer une pensée particulière au problème de la Nouvelle-Guinée occidentale. Nous sommes placés devant un fait accompli par l'accord qui consacre la cession de ce territoire par les Pays-Bas à l'Indonésie (A/5170, annexe), après le transfert de l'administration du territoire à l'autorité exécutive temporaire des Nations Unies. Mais nous ne pensons pas que cette opération ait été réglée dans le respect du principe de l'autodétermination auquel nous sommes attachés. Si ce pays devait être intégré à l'Indonésie, nous aurions préféré qu'il le fût à la suite d'une consultation qui aurait pu se dérouler pendant que ses habitants étaient administrés par notre organisation.

138. Je n'ignore pas que nous sommes sans doute ici en présence des populations les plus déshéritées du monde et qu'il est certainement difficile de définir aujourd'hui la nature et le sens de leurs véritables aspirations. La responsabilité en incombe peut-être à l'ancienne Puissance administrante qui ne semble pas avoir préparé suffisamment à l'émancipation les habitants de ce pays. Mais la majorité des partisans de la décolonisation se sont toujours trouvés d'accord au sein de cette assemblée pour estimer que des considérations fondées sur de prétendus droits historiques ou sur une insuffisance de développement culturel ne sauraient retarder pour un peuple l'usage du droit à disposer de lui-même. En l'occurrence nous regrettons de dire que ce droit a été volontairement méconnu.

139. Je tiens à préciser qu'en manifestant notre répugnance à voir céder sans consultation un territoire colonisé à un Etat asiatique nous ne préférons aucunement le voir rester entre les mains d'une puissance européenne. Notre attitude ne comporte aucune intention néo-colonialiste.

140. Le néo-colonialisme, que nous voyons fleurir au moment où s'éteignent les anciens empires, est une réalité aux mille visages. Il est vrai qu'il y a en premier lieu le néo-colonialisme des anciens colons qui cherchent ici et là à regagner par l'intrigue ce qu'ils ont perdu par la négociation ou par les armes. Il existe un capitalisme rétrograde qui s'accroche à ses terres, à ses mines et à ses privilèges. Loin de devenir l'esclave de ce capitalisme, l'Union africaine et malgache compte sur la cohésion de ses membres pour réaliser un socialisme africain qui ne répudie pas l'initiative étrangère, à condition qu'elle respecte notre indépendance politique et économique. Mais les nouveaux impérialismes de notre époque revêtent aussi d'autres aspects. Il existe un impérialisme communiste qui tend à fermer les frontières de certains pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique, et les empêche de bénéficier d'une liberté raisonnable des échanges, qui est la base de la prospérité des

peuples, comme la liberté politique est la base de leur dignité. Il y a enfin, parmi nous-mêmes, les peuples du tiers monde, des Etats qui nourrissent des visées territoriales sur leurs voisins. Nous réprovoons ces tentatives de domination au même titre que toutes les autres, parce que nous avons formé notre Union africaine et malgache sur la base du respect mutuel des frontières.

141. Il est vrai que toute association régionale peut devenir suspecte de vouloir substituer un égoïsme collectif aux égoïsmes individuels. Mais nous considérons que notre coopération restera toujours ouverte à l'Afrique, à l'Europe et au monde. Il est bon que l'union des peuples soit discutée au sommet, dans le cadre de cette assemblée. Mais il est bon aussi qu'elle soit tentée à la base, car rien n'est plus difficile, mais aussi plus fructueux, que de commencer par s'entendre avec ses voisins. Ainsi, de groupements en groupements, l'amitié peut s'étendre en cercles concentriques, et rejoindre cette enceinte où nous cherchons à la construire à l'échelle du monde.

142. Comme l'Organisation des Nations Unies elle-même, l'Union africaine et malgache a mis son empreinte sur la réalité par la création d'organismes spécialisés: l'Organisation africaine et malgache de coopération économique, l'Union africaine et malgache des postes et télécommunications, le Conseil supérieur de défense commune, la compagnie Air-Afrique. Quant à notre association avec le Marché commun européen, elle n'est pas, comme certains le laissent entendre, une forme nouvelle d'assujettissement colonial, mais seulement une application régionale de la collaboration entre pays développés et pays en voie de développement que tous les membres de cette assemblée s'accordent pour préconiser.

143. J'en arrive ainsi, après la paix et la décolonisation, au dernier chapitre du triptyque qui forme la trame de notre ordre du jour: l'aide aux pays déshérités. Mon pays a suivi avec un grand réconfort la dernière réunion^{16/} du Fonds monétaire international, de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et des organismes rattachés à cette dernière. Les participants ont mis l'accent d'une façon toute nouvelle sur le problème posé au monde par le sous-développement. Un écart inquiétant s'agrandit chaque jour entre les conditions de vie des pays industrialisés, qui s'améliorent sans cesse, et celles des pays défavorisés, qui semblent menacés par un processus mécanique de détérioration.

144. Il semble que les financiers et les banquiers considèrent aujourd'hui l'assistance technique et économique non plus comme une charité commandée par la morale, mais comme une construction nécessaire à la santé et à la prospérité de tous. Les anciennes puissances coloniales se rendent compte qu'elles n'ont pas mis un terme à leurs responsabilités en nous accordant l'indépendance politique. Nous abordons maintenant une deuxième étape au cours de laquelle nous devons œuvrer pour permettre à ceux qui ont obtenu la liberté d'en faire usage dans le cadre d'une vie meilleure.

145. C'est dans cet esprit que, renonçant à un nationalisme étroit et périmé, l'Union africaine et malgache a accepté la coopération de l'Europe des Six, qui est susceptible d'apporter, sur un plan régional, un début de solution aux problèmes qui occupent le monde: stabilisation des prix des matières premières, assis-

^{16/} Réunion tenue à Washington le 22 septembre 1962.

tance technique, économique et financière, et, en fin de compte, amélioration du niveau de vie.

146. Il n'est pas dans nos intentions de sacrifier notre liberté, et, dans les négociations que nous mènerons avec l'Europe ou avec d'autres partenaires, nous sommes décidés à écarter toute idée de protectionnisme. Je me permettrai de citer, à ce propos, les paroles prononcées le 25 mars 1962 par M. Léopold Sédar Senghor, alors président en exercice de l'Union africaine et malgache:

"Cette aide doit être discutée et organisée en commun dans le cadre des unions douanières, voire de l'Union africaine et malgache. Il n'y a pas de coopération possible, il n'y a pas de vie internationale, sans le respect des engagements librement discutés et signés. Le XIXème siècle voyait la solution du problème dans le micro-nationalisme, dans l'élévation des barrières douanières et fiscales; le XXème siècle le voit dans les communautés économiques qui dépassent les frontières nationales, dans l'abaissement des barrières douanières et fiscales. Ce serait remonter l'histoire à contre-courant et risquer de nous noyer que d'employer, au XXème siècle, les moyens du siècle dernier."

147. Ces communautés économiques ne sont pas incompatibles avec la grande communauté mondiale que nous cherchons à créer ici. C'est pourquoi ma délégation tient à renouveler la confiance de notre pays dans les Nations Unies et son attachement à la résolution [1710 (XVI)] de notre dernière session décidant l'ouverture d'une Décennie des Nations Unies pour le développement. Nous souhaitons que cette année voie se renforcer tous les organismes spécialisés chargés de favoriser l'expansion économique et sociale du tiers monde, et mon pays appuiera toutes les mesures qui seront proposées dans ce sens.

148. Il me semble que tous nos problèmes s'enchaînent avec un certain déterminisme. En premier lieu, nous recherchons la paix. Aucun peuple n'échappe à cette quête, et nous savons que la majorité des habitants de cette planète, de Washington à Moscou, ne désirent pas la guerre. La course aux armements est le produit d'une peur réciproque qui existait déjà dans les plus anciennes rivalités des hommes. Mais de nos jours la peur a grandi de l'échelle des individus à celle du monde. Les savants américains et soviétiques, que nous félicitons pour leurs découvertes étonnantes, mettent à notre portée à la fois les clefs d'un âge d'or, que nous n'aurions jamais osé espérer, et les risques d'une destruction massive, qui renverrait notre globe mort aux premiers âges de la matière.

149. Même l'espace extra-atmosphérique n'est pas épargné, car nous savons bien, malgré les déclarations apaisantes des grands, qu'ils ne sacrifieraient pas tant de dollars et de roubles pour atteindre la lune si chacun ne craignait de voir l'autre la transformer en une nouvelle base stratégique. Il appartient aux puissants et aux faibles de négocier ensemble l'éradication de cette peur mutuelle.

150. Si nous avançons sur le chemin de la paix, la libération de tous les hommes sera proche, car l'oppression est la conséquence naturelle de la guerre. Enfin, la réduction des armements est susceptible de libérer plus de ressources qu'il ne faut pour l'équipement du monde attardé. Désarmement, décolonisation, développement: ma délégation ne doute pas que ce triple but ne rassemble la majorité des voix

de l'Assemblée. Il nous reste à rechercher fermement les moyens de les atteindre.

151. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Irak qui a demandé à faire usage de son droit de réponse.

152. M. MASSOUD-ANSARI (Iran): Monsieur le Président, avec tout le respect que ma délégation et moi-même avons pour le Ministre des affaires étrangères de l'Irak, je voudrais me référer à la partie de son discours qui a trait au rôle de la CENTO, organisation dont mon pays est l'un des membres. Malheureusement, le passage en question n'est pas tout à fait conforme à la réalité. Comme on le sait, la CENTO a un caractère essentiellement défensif et est un lien de coopération économique. Je réserve donc le droit de ma délégation de répondre en temps opportun, après avoir étudié à fond le discours en question. Mais, pour le moment, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le terme erroné qui a été utilisé pour désigner le golfe Persique dans la carte jointe au texte de ce discours, qui a été distribué. Nous croyons, une fois de plus, nécessaire de réitérer que la partie de mer qui sépare la grande province de l'Irak, nommée le Fars, et la péninsule Arabique a été, depuis des temps immémoriaux, désignée sous le nom de golfe Persique, et non pas de golfe Arabique. Même les plus grands historiens arabes ont employé le terme de golfe Persique dans leurs ouvrages. Nous avons déjà fait allusion à cette question l'année dernière à la Commission politique spéciale [300ème séance] et je n'ai pas à m'étendre ici davantage pour ne pas perdre le temps précieux de notre assemblée. Mais nous avons jugé nécessaire d'attirer une fois de plus l'attention du Ministre des affaires étrangères d'Irak et de l'Assemblée générale sur cette inexactitude.

153. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni qui désire exercer son droit de réponse.

154. M. CROWE (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de prendre le temps de l'Assemblée pour répondre en détail à toutes les accusations exagérées portées contre mon pays par le Ministre des affaires étrangères d'Irak. Je désire cependant attirer l'attention en particulier sur deux points seulement.

155. En premier lieu, ma délégation est reconnaissante à l'éminent Ministre des affaires étrangères d'avoir cité si longuement le Livre blanc sur la défense, publié par mon gouvernement en 1962. Il n'y a rien là dont nous devons nous excuser. Chacun sait que le Gouvernement du Royaume-Uni a au Moyen-Orient, depuis un certain nombre d'années, des obligations qui découlent de traités. Le Livre blanc montre, je l'espère, que nous nous proposons de respecter honorablement ces obligations qui sont tout à fait légitimes et conformes aux dispositions de la Charte.

156. En second lieu, l'éminent Ministre des affaires étrangères a qualifié le Koweït de colonie pétrolière britannique et d'Etat fantoche appuyé par les armes britanniques. Le Gouvernement du Koweït saura se défendre lui-même contre ces accusations. Je ferai simplement remarquer que le Koweït a été reconnu par plus de 70 Etats, y compris la grande majorité des Etats arabes eux-mêmes.

157. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de la Turquie qui désire exercer son droit de réponse.

158. **M. KURAL** (Turquie): Dans son discours, le Ministre des affaires étrangères d'Irak a parlé de l'OTAN et de la CENTO, et, comme je crains que les paroles qu'il a prononcées à ce sujet ne prêtent à une interprétation erronée, je désire apporter quelques précisions.

159. Je voudrais d'abord réaffirmer et expliquer une fois de plus ce que tout le monde est déjà censé savoir: l'OTAN et la CENTO sont des organisations purement défensives qui ont été créées sur la base de la Charte des Nations Unies. Deuxièmement, je voudrais indiquer que ces organisations et mon pays n'ont pris aucune décision et ne suivent aucune pratique ayant pour but d'exercer une pression sur un pays quelconque du Moyen-Orient ou d'ailleurs.

160. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Irak qui a demandé à faire usage de son droit de réponse.

161. **M. PACHACHI** (Irak) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas l'intention de prolonger à cette heure tardive la séance de l'Assemblée générale. Toutefois, je voudrais reprendre les quelques points soulevés par les éminents représentants de l'Iran, du Royaume-Uni et de la Turquie.

162. Le représentant de l'Iran me reproche d'avoir qualifié le golfe de "golfe Arabique". Nous ne voulons pas entamer une querelle au sujet de noms géographiques. Le golfe n'est la propriété d'aucun pays. Qu'il s'appelle golfe Persique, golfe Arabique ou autrement, il ne devient pas pour autant la propriété d'un pays particulier. Le fait est que le littoral oriental du golfe se trouve en Iran, tandis que le nord, l'ouest et le sud de ses côtes sont situés dans le monde arabe. Par conséquent, nous sommes, je l'estime, tout autant justifiés, sinon plus, à l'appeler golfe Arabique que nos amis de l'Iran le sont à l'appeler golfe Persique. Si tous les différends entre Etats étaient aussi simples que les questions de noms géographiques, je crois que l'Organisation serait beaucoup plus heureuse.

163. En ce qui concerne le point soulevé par le représentant du Royaume-Uni concernant les obligations qui découlent de traités et qui incombent à ce

pays envers les divers cheikats du golfe et le fait que ces obligations ont été contractées conformément aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies, c'est là uniquement un point d'histoire. Les accords en question n'ont pas été conclus après l'adoption de la Charte et datent de la grande époque de l'Empire britannique, c'est-à-dire de la fin du XIX^{ème} siècle. Tous les membres de l'Assemblée savent certainement comment ces traités et promesses ont été extorqués aux malheureux souverains locaux par ce grand empire qui dominait alors une bonne partie du monde.

164. Il ne s'agit pas en fait de traités conclus sur un pied d'égalité; ce sont des traités imposés par une grande puissance à de petits cheiks locaux faibles qui, de toute manière, n'étaient nullement habilités à vendre ainsi pour une longue durée les droits de leurs peuples, comme cela a été le cas pour les divers cheikats du golfe.

165. Pour ce qui est du Koweït, je suis convaincu que les Membres de l'Organisation connaissent notre position sur la question; elle a été exposée en détail devant le Conseil de sécurité à ses séances de juillet et de novembre 1961^{17/}. Nous n'avons jamais renoncé à nos droits sur le Koweït; le Koweït a toujours fait partie intégrante de notre patrie. Le fait que le Gouvernement britannique a détaché unilatéralement cette partie de notre pays pour en faire un cheikat autonome après la première guerre mondiale et lui a octroyé ensuite une prétendue indépendance ne change rien à l'histoire. Quant au traité qui a été conclu le 19 juin 1961, un des faits les plus patents à ce sujet, comme je l'ai expliqué au Conseil de sécurité, est qu'il confère au Royaume-Uni le droit d'intervenir à tout moment dans les affaires du Koweït. Or, nous savons tous que les énormes intérêts pétroliers du Royaume-Uni dans la région constituent la raison essentielle pour laquelle le Gouvernement britannique tient à maintenir sa situation privilégiée au Koweït. C'est pour quoi, et c'est le seul motif, le Royaume-Uni est prêt à aller jusqu'à combattre pour maintenir ses droits et privilèges qui ont rapporté au Trésor britannique des bénéfices très appréciables au cours des années.

La séance est levée à 18 h 10.

^{17/} Documents officiels du Conseil de sécurité, seizième année, 957^{ème} à 960^{ème}, 984^{ème} et 985^{ème} séances.